



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

Date de convocation :
17/09/2025

Nombre de conseillers
municipaux

En exercice : 29
Présents : 23
Procurations : 04
Votants : 27

OBJET :

FINANCES

**Rapport thématique
régional de la Chambre
Régionale des Comptes –
Les soutiens publics à la
corrida en Occitanie
2019-2023 (Enquête
citoyenne)**

En l'an deux mille vingt-cinq et le vingt-quatre septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents : M. COSTE Michel, Maire, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie, M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, M. BELTRAN José, Mme MENAHEM Sophie, Adjoint ; Mme BOISDRON Gisèle, Mme BENARD Gisèle, Mme BOURDIN Géraldine, M. COSTE Jean-François, Mme BOISORIEUX Michelle, M. PREHAM Anthony, M. BERTHELOT Stéphane, , Mme DUNYACH Monique, M. REDONDO Simon, Mme OHN Christiane, M. CARLES Yves, Mme FERRIZ Paulette, M. PUIGMAL Patrick, Mme TORRENT Michèle, Mme QUER Martine, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

M. BORREILL Philippe, Conseiller Municipal, à M. le Maire,
M. INGHAM John, Conseiller Municipal, à M. BELTRAN José, Adjoint,
Mme CAPEILLE Sandrine, Conseillère Municipale à M. ANGULO José, Adjoint,
Mme BRISSAUD Mina, Conseillère Municipale à Mme OHN Christiane, Conseillère Municipale,

Absent(s) :

M. PARAYRE Jean, M. PLANES Jean-Jacques, conseillers municipaux

Secrétaire de séance : Monsieur REDONDO Simon

La chambre régionale des comptes a conduit une enquête relative aux soutiens publics à la corrida, thème proposé lors de la campagne 2023 de participation citoyenne.

Dans ce cadre, la chambre a contrôlé six communes accueillant des spectacles de tauromachie espagnole. Conformément à l'article R. 243-5-1 du code des juridictions financières, ces contrôles ont également concerné l'association ou la société organisatrice des spectacles. Ils ont donné lieu à un rapport unique par territoire.

Vu l'article L. 243-9 du code des juridictions financières,

Vu le rapport thématique régional de la chambre régionale des comptes d'Occitanie relatif aux soutiens publics à la corrida en Occitanie 2019-2023,

Considérant que la commune est tenue de présenter à l'assemblée ce rapport et les réponses jointes (ROD 2),

LE CONSEIL MUNICIPAL
Entendu le rapport et après en avoir délibéré,
DECIDE
à l'unanimité
de ses membres présents ou représentés

- **D'ACTER** de la communication du Rapport thématique régional de la Chambre Régionale

des Comptes – Les soutiens publics à la corrida en Occitanie 2019-2023 (Enquête citoyenne) et des débats qui se sont tenus.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.

Le Maire de CERET
Michel COSTE



Le secrétaire de séance,
Simon REDONDO

A handwritten signature in blue ink, which appears to be "Simon Redondo", is written over a large, faint blue circular stamp.

Le Maire de CERET

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.

Chambre régionale
des comptes

Occitanie



RAPPORT THÉMATIQUE RÉGIONAL

LES SOUTIENS PUBLICS
A LA CORRIDA
EN OCCITANIE
2019-2023
(Enquête citoyenne)

Envoyé en préfecture le 01/10/2025

Reçu en préfecture le 01/10/2025

Publié le



ID : 066-216600494-20250924-DCM882025-DE

TABLE DES MATIÈRES

SYNTHESE.....	4
PROCEDURE.....	6
INTRODUCTION.....	7
1. L'OCCITANIE, UNE PLACE MAJEURE POUR LA TAUROMACHIE ESPAGNOLE, PRATIQUE AU STATUT SINGULIER.....	8
1.1. Une place privilégiée de la tauromachie en Occitanie.....	8
1.1.1. La région Occitanie est l'une des trois régions tauromachiques françaises.....	8
1.1.2. Une présence importante de la tauromachie espagnole en Occitanie.....	11
1.2. La tauromachie espagnole, autorisée à titre dérogatoire, est une pratique au statut singulier.....	12
1.2.1. Une pratique soumise à l'appréciation jurisprudentielle de la notion de « tradition locale ininterrompue ».....	12
1.2.2. Une pratique singulière.....	13
2. LES SPECTACLES DE TAUROMACHIE ESPAGNOLE REPOSENT SUR DES ACTEURS PRIVES ET BENEFCIENT D'UN SOUTIEN PUBLIC MODESTE.....	16
2.1. En Occitanie, l'organisation des spectacles de tauromachie espagnole relève d'acteurs privés.....	16
2.2. Les spectacles de tauromachie espagnole bénéficient d'un soutien public modeste.....	18
2.2.1. Une implication financière et logistique des communes contenue.....	18
2.2.2. Une intervention limitée des autres collectivités et des services publics nationaux.....	21
2.3. Des communes engagées, au-delà de la tauromachie espagnole, dans la promotion de la culture taurine et la gestion des arènes.....	22
2.3.1. Des villes attachées à leur culture taurine.....	22
2.3.2. Une implication des communes dans l'entretien et la gestion des arènes.....	22
2.3.3. La recherche d'une plus grande diversification des activités des arènes.....	24
3. UN SECTEUR ECONOMIQUE FRAGILE AUX RETOMBEES INCERTAINES.....	26
3.1. Une activité commerciale structurellement déficitaire.....	26
3.1.1. Un équilibre difficile à atteindre pour les organisateurs de spectacles de tauromachie espagnole.....	26
3.1.2. Des acteurs en difficulté.....	29
3.2. Des retombées économiques et touristiques des corridas et novilladas difficilement mesurables et imbriquées dans des <i>ferias</i> populaires.....	31
3.2.1. Des engagements financiers importants des communes pour l'organisation de <i>ferias</i>	31
3.2.2. Les retombées touristiques et économiques des <i>ferias</i> sont importantes, sans que la place de la tauromachie espagnole ne puisse être clairement identifiée.....	32
3.2.3. De faibles retombées économiques directement liées à la tauromachie espagnole.....	35

ANNEXES.....	38
Annexe n° 1. Liste des 21 communes occitanes accueillant de la tauromachie espagnole	39
Annexe n° 2. Les principaux combats ou courses tauromachiques.....	40
Annexe n° 3. Les soutiens communaux	41
Annexe n° 4. Glossaire de la tauromachie	43
Annexe n° 5. Liste des abréviations.....	45

SYNTHESE

La chambre régionale des comptes a conduit une enquête relative aux soutiens publics à la corrida, thème proposé lors de la campagne 2023 de participation citoyenne.

Dans ce cadre, la chambre a contrôlé un échantillon illustratif de six communes occitanes accueillant des spectacles de corridas et de novilladas, regroupées sous le vocable de tauromachie espagnole : Nîmes, Béziers, Vic-Fezensac, Céret, Saint-Gilles et Bellegarde. Les contrôles ont également concerné l'association ou la société organisatrice des spectacles.

Les corridas et les novilladas organisées en Occitanie bénéficient d'un soutien public modeste

Terre de tauromachie, par sa double culture camarguaise à l'est et landaise à l'ouest, l'Occitanie occupe une place importante dans la tauromachie espagnole : 21 villes sur un total de 52 villes en France accueillent des corridas ou des novilladas dans leurs arènes. En 2023, 56 spectacles de tauromachie espagnole ont été produits en Occitanie, dont plus de la moitié dans quatre arènes, Nîmes, Béziers, Vic-Fezensac et Céret. Ces spectacles ont rassemblé 100 000 spectateurs lors des deux *ferias* nîmoises, 40 000 à Béziers et 20 000 à Vic-Fezensac.

Contrairement au modèle développé dans le sud-ouest de la France, aucune commune occitane n'organise directement de corridas ou de novilladas. Les organisateurs de spectacles de tauromachie espagnole sont des acteurs privés, associations ou sociétés. Selon les cas, ils sont délégataires de la commune (Nîmes, Saint-Gilles), bénéficiaires d'une mise à disposition des arènes (Bellegarde, Vic-Fezensac) ou d'un contrat de sous-location (Béziers jusqu'en 2023) ou bien encore, n'ont aucune relation contractuelle avec elle (Céret jusqu'au 28 juin 2024).

Pour autant, les communes et les intercommunalités apportent des soutiens prenant diverses formes à la tauromachie espagnole. L'appui à l'organisation des spectacles est financier (subvention à l'organisateur, mise à disposition gratuite des arènes) ou logistique (mise à disposition de moyens humains ou matériels). Les communes peuvent également soutenir des acteurs associatifs œuvrant en faveur de la promotion de la tauromachie ou acheter des places de spectacles. Ces soutiens restent néanmoins modestes, à hauteur de 19 k€ par an en moyenne par commune, ce qui représente 0,12% de leurs charges de gestion annuelles. Les situations communales sont toutefois disparates : alors que Nîmes a perçu en 2022 une recette nette de 24 k€ de l'organisateur des corridas, Béziers a engagé 103 k€ de dépenses nettes. La communauté d'agglomération Nîmes Métropole a de son côté engagé 86,1 k€ par an en moyenne de dépenses pour l'organisation du festival « Afición et traditions », soit 0,16% de ses charges de gestion.

Bien que peu utilisées pour les spectacles tauromachiques, les arènes sont, un lieu emblématique de la culture taurine. Généralement propriété communale, elles peuvent également être privées. C'est le cas à Béziers et à Céret (pour cette dernière, jusqu'à leur achat par la commune en juin 2024). Leur coût d'entretien et de gestion est important surtout si elles sont classées monument historique comme à Nîmes et Béziers. Il est bien moindre pour les petites arènes de troisième catégorie (Bellegarde, Saint-Gilles). Les communes cherchent à diversifier les activités se produisant dans les arènes (spectacles, concerts...) afin d'optimiser

cet équipement, mais en tout état de cause, les coûts de ces équipements ne sont pas directement rattachables aux spectacles de tauromachie espagnole.

Un équilibre financier difficile à atteindre pour les organisateurs

L'activité d'organisation de spectacles de corrida est structurellement déficitaire, les recettes de billetterie ne suffisant pas à couvrir les charges en hausse. Le souhait de maintenir une tarification accessible tout en renforçant la qualité des spectacles afin d'accroître leur attractivité rend l'équilibre économique de cette activité commerciale difficile à atteindre. Les comptes des délégations de services publics sont ainsi déficitaires (Nîmes, Saint-Gilles) et plusieurs organisateurs sont en difficulté (Vic-Fézensac, Béziers). Dans quelques cas (Saint-Gilles, Bellegarde), les subventions communales, mêmes modestes, jouent un rôle de subvention d'équilibre.

Les déficits récurrents dégagés ces dernières années par les organisateurs de spectacles de tauromachie espagnole posent au final la question de leur devenir. Les difficultés rencontrées par les organisateurs de spectacles de tauromachie espagnole les poussent à se regrouper, ce qui rend le marché de moins en moins concurrentiel. Dans ce contexte, si les communes se disent attachées à la culture tauromachique, le cadre d'exercice qu'elles définissent (exigences de qualité, contraintes fixées, volonté d'un engagement financier minimal) contribue à éroder la rentabilité économique du secteur et accroît le risque, pour les communes qui voudraient poursuivre cette activité en se substituant au secteur privé déficient, de devoir renforcer leur niveau d'engagement financier.

Ferias et tauromachie espagnole, deux événements difficiles à dissocier, mais aux coûts et aux retombées très distincts

Contrairement aux spectacles de tauromachie espagnole, les *ferias*, fêtes populaires qui incluent généralement des manifestations taurines mais ne se limitent pas à cela, sont le plus souvent organisées par les communes. L'engagement, notamment financier, de ces dernières est alors important. Les coûts nets d'organisation des *ferias* se sont élevés en 2023 à 380 k€ en moyenne par commune de l'échantillon retenu, avec de fortes disparités.

Ces festivités qui se déroulent en dehors des arènes attirent un nombre de participants nettement supérieur à celui des spectateurs dans les arènes. Il est ainsi vingt fois plus important à Nîmes ou Béziers, deux fois plus important à Vic-Fézensac. De sorte, que si la corrida a historiquement précédé la *feria*, il est difficile aujourd'hui d'évaluer l'impact des corridas dans le succès des *ferias*.

Enfin, si les retombées économiques des *ferias* sont significatives pour le territoire quoique difficiles à évaluer, celles directement liées à la tauromachie espagnole restent faibles : le nombre d'emplois directs est marginal et les cheptels de taureaux de combat restent très minoritaires par rapport à ceux de la race camarguaise, même si deux ou trois élevages commencent à rivaliser avec les élevages espagnols et à présenter leurs *toros* dans des arènes réputées.

PROCEDURE

La chambre régionale des comptes a conduit une enquête relative aux soutiens publics à la corrida, thème proposé lors de la campagne 2023 de participation citoyenne¹.

Dans ce cadre, la chambre a contrôlé six communes accueillant des spectacles de tauromachie espagnole. Conformément à l'article R. 243-5-1 du code des juridictions financières, ces contrôles ont également concerné l'association ou la société organisatrice des spectacles. Ils ont donné lieu à un rapport unique par territoire.

tableau n° 1 : Liste des collectivités et organismes contrôlés

Territoire	Organismes contrôlés
Bellegarde	Contrôle coordonné de commune de Bellegarde et de l'association Bellegarde « Passions et Traditions » (département du Gard)
Béziers	Contrôle coordonné de la commune de Béziers, de la fédération des clubs taurins du biterrois et l'école taurine Béziers méditerranée (département de l'Hérault)
Céret	Contrôle coordonné de la commune de Céret et de l'association « Comité de Féria de Céret » (département des Pyrénées-Orientales)
Nîmes	Contrôle coordonné de la commune de Nîmes, de la communauté d'agglomération Nîmes métropole, de la SAS Simon Casas Production, de la SAS SCP France, de l'association Centre Français de tauromachie et de l'association des aficionados praticos (département du Gard)
Saint-Gilles	Contrôle coordonné de la commune de Saint-Gilles et de l'association « Toro Pasi3n » (département du Gard)
Vic-Fezensac	Contrôle coordonné de la commune de Vic-Fezensac et de l'association Club Taurin Vicois (département du Gers)

Des entretiens ont également été conduits avec des acteurs et associations de promotion de la tauromachie espagnole, ou au contraire se positionnant contre elle. Ces entretiens ont porté sur le seul axe de contrôle de la chambre régionale des comptes, à savoir l'évaluation des soutiens publics apportés à la corrida et plus largement à la tauromachie espagnole.

Le présent rapport de synthèse relève de la procédure prévue par les articles L. 243-11 et R. 243-15-1 du code des juridictions financières. Il constitue la synthèse des observations définitives issues de ces travaux. Il a été délibéré le 26 mars 2025.

¹ La plateforme citoyenne de la Cour des comptes et des chambres régionales et territoriales des comptes permet tous les ans à chaque citoyen âgé d'au moins 15 ans de proposer des thèmes de contrôle et d'enquête pour les juridictions financières. Elle vise ainsi à associer les citoyens à la planification des travaux des juridictions financières, en les impliquant en tant qu'usagers, contribuables, électeurs ou acteurs de la vie publique (<https://participationcitoyenne.ccomptes.fr>).

INTRODUCTION

La corrida est un spectacle traditionnel de tauromachie d'origine espagnole, dans lequel un *torero* (ou *matador*) affronte et met à mort un taureau de combat dans une arène. L'organisation de corridas en France s'inscrit dans le cadre de l'alinéa 7 de l'article 521-1 du Code Pénal, qui prévoit une exception à la pénalisation de la souffrance animale pour les courses de taureaux « *lorsqu'une tradition locale ininterrompue peut être invoquée* ».

S'il s'agit du spectacle le plus connu dans la tauromachie, la corrida ne représente qu'une forme des combats ou des courses tauromachiques ayant cours en Occitanie. Il existe, en effet, plus d'une dizaine de combats ou courses de taureaux différents comprenant ou non la mise à mort finale du taureau². Elle s'inscrit généralement dans un ensemble de manifestations et de spectacles tauromachiques qui se déroulent lors de fêtes taurines (fêtes votives et *ferias*).

La présente enquête traite des communes occitanes qui accueillent, dans leurs arènes, des spectacles de tauromachie espagnole, dont l'issue est, le plus souvent, la mort du taureau. Il peut s'agir de « *corrida* », de « *novillada* »³ ou de « *corrida de rejon* »⁴.

Les contrôles ont porté sur un échantillon de six communes : Béziers, Nîmes et Vic-Fezensac, qui accueillent les trois arènes occitanes de première catégorie⁵ et Céret, seule arène occitane de deuxième catégorie, et parmi les arènes plus petites, de troisième catégorie, Bellegarde et Saint-Gilles. L'échantillon tient compte des différents modes de gestion. Il couvre quatre départements : le Gard (Nîmes, Saint-Gilles et Bellegarde), l'Hérault (Béziers), le Gers (Vic-Fezensac) et les Pyrénées-Orientales (Céret).

Les contrôles effectués ont concerné la commune et l'organisateur des spectacles tauromachiques, association ou entreprise, lorsqu'il était délégataire de la commune ou recevait une subvention communale. Certains contrôles ont également inclus des organismes impliqués dans la promotion de la tauromachie espagnole et percevant une subvention communale. La communauté d'agglomération Nîmes Métropole a été intégrée au contrôle conjoint réalisé sur le territoire nîmois en raison de son implication dans le festival « Aficion et tradition » qui promeut, pour partie, la tauromachie espagnole.

La chambre a organisé ses investigations autour de deux grands axes. Elle s'est attachée, en premier lieu, à quantifier l'ensemble des soutiens publics apportés aux corridas et autres spectacles de tauromachie espagnole, quelles qu'en soient les formes (soutiens financiers et matériels, soutiens directs et indirects). Elle a cherché par ailleurs à évaluer les retombées économiques et touristiques de la tauromachie espagnole pour le territoire (tourisme, filière taurine, emplois directs et indirects).

Enfin, si l'enquête porte sur la tauromachie espagnole, cette dernière est fortement imbriquée avec les autres types de spectacles tauromachiques présentés lors des *ferias* et fêtes taurines. Les contrôles et la présente synthèse thématique en font état, afin de bien dissocier les soutiens publics reçus par chaque type de spectacle taurin.

² Cf'annexe n°2.

³ Corrida mettant en scène un torero moins expérimenté et un taureau plus jeune.

⁴ Corrida à cheval.

⁵ D'après le classement de l'Union des Villes Taurines de France (UVTF). Cf'encadré 2 ci-après.

Les contrôles conduits ont permis de mettre en évidence, au-delà des différences d'organisation et de financement, des observations communes. Le présent rapport souligne que l'Occitanie est une place majeure pour la tauromachie espagnole, pratique au statut singulier (I). Il met en évidence que les spectacles tauromachiques reposent sur des acteurs privés et bénéficient d'un soutien financier public modeste (II). Il traite enfin de la fragilité de ce secteur économique aux retombées économiques incertaines (III).

Par souci d'allègement rédactionnel, le présent rapport utilisera la terminologie « tauromachie espagnole » pour évoquer les différents spectacles s'y rattachant, c'est à dire corridas, corridas de *rejon*, novilladas piquées et non piquées.

1. L'OCCITANIE, UNE PLACE MAJEURE POUR LA TAUROMACHIE ESPAGNOLE, PRATIQUE AU STATUT SINGULIER

1.1. Une place privilégiée de la tauromachie en Occitanie

Avec une présence attestée remontant à l'Antiquité, les taureaux ont d'abord été utilisés pour les travaux agricoles et la production de viande. Progressivement, la finalité de l'élevage a évolué vers les jeux taurins pour finalement en devenir le but principal dès la seconde moitié du XIX^{ème} siècle. Cette implantation des jeux taurins dans les pratiques locales va constituer un terreau favorable à l'importation de la corrida à la fin du 19^{ème} et début du 20^{ème} siècle. Ce mouvement va s'accompagner de l'introduction par quelques éleveurs de « sang de taureau espagnol » et débouchera sur l'élevage de purs taureaux de combat (*ganaderias*) témoignant ainsi d'une ouverture de la culture camarguaise sur la culture tauromachique espagnole.

Les premières corridas en France se tiennent à partir des années 1852-1853 à Bayonne, en l'honneur d'Eugénie de Montijo, l'épouse d'origine andalouse de Napoléon III. S'il existe quelques exemples de corridas isolées avant cette date, cette période constitue le point de départ de l'introduction durable de la corrida en France. En Occitanie, les premières corridas se déroulent dans la seconde moitié du 19^{ème} siècle, comme par exemple à Nîmes (1853), à Céret (1894) ou encore à Béziers (1897). À Vic-Fezensac, la première novillada s'est tenue en 1932 et la première corrida en 1934.

1.1.1. La région Occitanie est l'une des trois régions tauromachiques françaises

En France, la tauromachie se retrouve dans les traditions de trois régions, Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie.

Dans le cadre de l'enquête, la chambre a recensé 208 communes ayant accueilli au moins un spectacle tauromachique en 2023. La région Occitanie compte 88 arènes actives soit 42% de l'offre tauromachique en France en 2023, devant la région Nouvelle-Aquitaine et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur qui en comptent respectivement 86 et 34.

En outre, dans les régions Nouvelle-Aquitaine et Provence-Alpes-Côte d'Azur, la présence d'arènes est très concentrée géographiquement : la quasi-totalité des spectacles tauromachiques a lieu dans les Landes et dans les Bouches-du-Rhône. La situation est plus

diffuse au sein de la région Occitanie. Les communes accueillant des spectacles tauromachiques au sein de leurs arènes sont situées sur six départements, mais principalement dans le Gard, l'Hérault et le Gers.

tableau n° 2 : nombre de communes ayant accueilli au moins un spectacle tauromachique en 2023

Région	Département	Nombre de communes ayant accueilli un spectacle tauromachique en 2023
Occitanie	Aude (11)	1
Occitanie	Gard (30)	38
Occitanie	Gers (32)	22
Occitanie	Hautes-Pyrénées (65)	3
Occitanie	Hérault (34)	22
Occitanie	Pyrénées-Orientales (66)	2
Total Occitanie		88
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône (13)	32
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse (84)	2
Total Provence-Alpes-Côte d'Azur		34
Nouvelle-Aquitaine	Gironde (33)	2
Nouvelle-Aquitaine	Landes (40)	78
Nouvelle-Aquitaine	Pyrénées-Atlantiques (64)	6
Total Nouvelle-Aquitaine		86
Total général		208

Source : CRC Occitanie à partir des données de l'UVTF, des fédérations des courses camarguaises et landaises et des sites internet des communes

La forte présence de la tauromachie en Occitanie se traduit, en outre, par un nombre d'employeurs adhérents au guichet social taurin⁶, de loin supérieur aux deux autres régions taurines. En 2024, d'après les données de l'Urssaf, ils étaient 54 en Occitanie, 31 en Nouvelle-Aquitaine et 18 en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les spectacles tauromachiques produits dans les arènes françaises relèvent de trois familles différentes : les courses landaises, essentiellement présentes dans les départements du sud-ouest (Gers, Gironde, Hautes-Pyrénées, Landes et Pyrénées-Atlantiques), les courses camarguaises, présentes dans les départements du sud-est (Bouches-du-Rhône, Gard, Hérault et Vaucluse) et les spectacles de tauromachie espagnole, essentiellement des corridas et des novilladas. En 2023, des courses landaises ont eu lieu dans 107 arènes, des courses camarguaises dans 92 arènes tandis que 52 arènes ont accueilli au moins une corrida ou une novillada.

Les spectacles tauromachiques s'insèrent en outre dans un mouvement plus large de culture taurine, qui prend plusieurs formes : des spectacles populaires et gratuits se situant dans la rue (tels les lâchers de vaches ou de taureau) et des spectacles organisés dans des arènes, le plus souvent soumis à une billetterie, allant du plus populaire (le taureau-piscine) au plus codifié

⁶ Le guichet social taurin est un service de l'Urssaf, mis en place en 2004. L'Urssaf du Gard initialement, l'Urssaf Languedoc-Roussillon aujourd'hui, est ainsi organisme national de recouvrement unique des employeurs de professionnels taurins. Cf. partie 2.1.2.

(la corrida espagnole). Les spectacles tauromachiques sont par ailleurs souvent associés à des fêtes taurines ou à une *feria*.

Encadré 1 - Tauromachie, fête taurine et *feria*

La **tauromachie** regroupe plusieurs formes de spectacles taurins, dont les spécificités varient selon les régions. Les principales variantes sont la tauromachie espagnole, portugaise, camarguaise et landaise, qui se distinguent par leur rapport au taureau, les traditions et les règles qui les régissent.

La **tauromachie espagnole** est une pratique culturelle ancienne dans laquelle un torero affronte un taureau de combat dans une arène. Elle repose sur des règles strictes et se déroule en plusieurs phases, appelées « *tercios* », chacune avec des techniques spécifiques (cape, banderilles, épée) pour affaiblir et dominer l'animal. Le combat se termine le plus souvent par la mise à mort du taureau. La tauromachie inclut plusieurs formes, dont la « *corrida de toros* » (spectacle classique), la « *novillada* » (avec de jeunes taureaux) et le « *rejoneo* » (à cheval).

Dans la **corrida portugaise**, l'affrontement a lieu entre un cavalier et un taureau de combat, mais la mise à mort de ce dernier ne se fait pas en public. Elle est pratiquée essentiellement au Portugal et dans le Midi de la France.

La **course camarguaise** est une forme de tauromachie pratiquée en Camargue, dont le but des participants, appelés "raseteurs", est de récupérer des attributs (cocarde, ficelle, gland) fixés sur le taureau. Les raseteurs entrent dans l'arène et esquivent les attaques du taureau, se servant de leur agilité pour atteindre les attributs sans être blessés. Dans cette course, le taureau n'est pas mis à mort.

La **course landaise** est pratiquée dans le sud-ouest de la France, notamment dans les Landes. Comme dans la course camarguaise, il n'y a pas de mise à mort. Le spectacle implique des écarteurs et des sauteurs qui affrontent des vaches, souvent de race "*brava*", dans une arène. Le but est d'éviter les charges des vaches avec agilité et bravoure, soit en esquivant de justesse, soit en sautant par-dessus elles. La course landaise se distingue par l'utilisation de vaches plutôt que de taureaux et par l'accent mis sur la virtuosité et l'acrobatie des participants.

Contrairement aux tauromachies espagnoles et portugaises, la course camarguaise et la course landaise sont des sports reconnus par une fédération nationale.

Lorsque ces différents types de spectacles se retrouvent englobés dans un ensemble de manifestations populaires dont la centralité est le taureau, on parle alors de **fête taurine** qui est avant tout dédiée aux traditions locales où le taureau symbolise la culture et l'identité de la région. Des manifestations taurines y sont programmées, telles les « *encierros*⁷ », « *abrivados*⁸ », « *bandidos*⁹ », taureaux piscine.

On parle de *feria* lorsque les manifestations populaires incluent des éléments taurins mais ne se limitent pas à cela. Elle est un événement festif complet qui peut durer plusieurs jours, voire une semaine, et qui comprend en dehors des spectacles tauromachies, des animations culturelles et festives (défilés, concerts, spectacles de rue, feux d'artifice, etc.), des bodegas (lieux où les gens se retrouvent pour manger et boire) et des stands de foire avec manèges, jeux pour enfants et activités diverses.

⁷ Dans les départements des Bouches-du-Rhône, du Vaucluse, du Gard et de l'Hérault, les encierros sont des lâchers de taureaux de Camargue sur un parcours clos, dans une rue fermée aux extrémités par des barrières ou sur une place publique dont les accès sont fermés de la même manière.

⁸ Les abrivados simulent les trajets que les taureaux devaient parcourir pour aller des pâturages aux arènes pour participer à des courses. Les jeunes du village s'amusaient parfois à faire s'échapper un taureau pour s'en amuser. Il s'agit aujourd'hui d'un jeu taurin qui reprend cet affrontement entre les « gardians » (gardiens d'un troupeau de taureaux) et les jeunes villageois.

⁹ Au contraire de l'abrivado, le bandido était le trajet effectué par le taureau des arènes aux pâturages, une fois les jeux terminés.

1.1.2. Une présence importante de la tauromachie espagnole en Occitanie

L'Occitanie est une terre d'accueil traditionnelle de la tauromachie espagnole. Sur les 52 villes françaises accueillant des corridas et des novilladas, 21 sont occitanes¹⁰. La région compte en outre trois des sept arènes françaises de première catégorie et l'une des deux arènes de deuxième catégorie.

Encadré 2 : Le classement des arènes

L'Union des Villes Taurines de France (UVTF) est une association qui regroupe les villes françaises où se déroulent des corridas et d'autres types de spectacles taurins, principalement dans le sud du pays. Fondée en 1966, cette organisation vise à défendre, promouvoir et organiser la pratique des spectacles taurins dans les municipalités membres, tout en veillant au respect des traditions et des règlements en vigueur. Elle est composée d'une cinquantaine de membres. Parmi les 21 villes accueillant de la tauromachie espagnole en Occitanie, 19 sont membres de l'UVTF.

D'après l'article 10 du règlement de l'Union des Villes Taurines de France (UVTF), les arènes françaises sont en effet classées en trois catégories.

Les arènes des villes d'Arles, Bayonne, Béziers, Dax, Mont de Marsan, Nîmes et Vic-Fezensac sont de première catégorie. Les arènes des villes de Céret et d'Istres sont de deuxième catégorie. Toutes les autres arènes sont de troisième catégorie.

Ce classement, assis sur un règlement espagnol de 1996, prend en compte l'importance des villes dans lesquelles sont situées les arènes, le nombre de spectacles accueillis chaque année et en particulier le nombre de corridas.

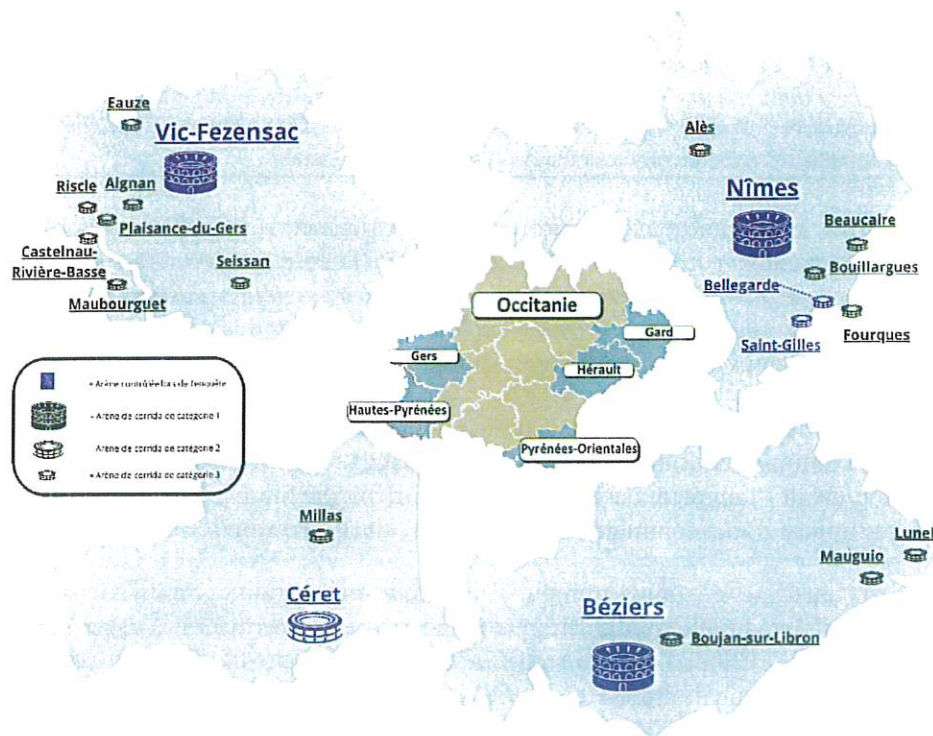
Les arènes occitanes se distinguent notamment par le nombre de spectacles de tauromachie espagnole proposés chaque année. En 2023, 43 % des spectacles de tauromachie espagnole organisés dans les arènes françaises se sont tenus en Occitanie (56 spectacles sur un total de 130 au total dans les arènes françaises)¹¹.

Parmi les spectacles occitans, plus de la moitié ont eu lieu en 2023 dans les quatre arènes principales : 12 à Nîmes, 7 à Béziers, 6 à Vic-Fezensac et 4 à Céret. La moitié des communes n'organise qu'une seule corrida ou novillada chaque année.

¹⁰ Cf. annexe n°1 – Liste des 21 villes occitanes accueillant des spectacles de tauromachie espagnole.

¹¹ D'après le site d'actualité taurine Sol Y Sombra (<https://www.sol-y-sombra.fr/la-temporada-en-chiffres-bilan-detaille-de-la-temporada-francaise-2023/>)

carte n° 1 : Arènes occitanes produisant de la tauromachie espagnole



Source : CRC Occitanie à partir des données de l'UVTF et des sites internet des communes

1.2. La tauromachie espagnole, autorisée à titre dérogatoire, est une pratique au statut singulier

1.2.1. Une pratique soumise à l'appréciation jurisprudentielle de la notion de « tradition locale ininterrompue »

L'article 521-1 du code pénal punit « le fait, publiquement ou non, d'exercer des sévices graves ou de commettre un acte de cruauté envers un animal domestique, ou apprivoisé, ou tenu en captivité » de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. Lorsque ces actes entraînent la mort de l'animal, la peine encourue passe à cinq ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende selon le quatrième alinéa du même article. Par dérogation, le onzième alinéa prévoit que ces dispositions « ne sont pas applicables aux courses de taureaux lorsqu'une tradition locale ininterrompue peut être invoquée ».

Encadré 3 : la loi Gramont de 1850 et sa dérogation de 1951

Le 2 juillet 1850, le député Jacques Delmas de Gramont fait voter par l'Assemblée nationale une loi punissant d'une amende (un à quinze francs), ainsi que d'une peine de prison (un à cinq jours), « les personnes ayant fait subir publiquement des mauvais traitements aux animaux domestiques ». Elle est complétée par la loi n° 51-461 du 24 avril 1951 qui autorise la corrida dans les régions où « une tradition locale ininterrompue peut être invoquée ». Cette dernière a été complétée, s'agissant de l'exigence du caractère local de la tradition, par le décret n° 59-1351 du 7 septembre 1959 réprimant les mauvais traitements exercés envers les animaux, dit décret Michelet.

En 2012, saisi d'une question prioritaire de constitutionnalité, le Conseil constitutionnel a jugé que cette exclusion de responsabilité pénale dans le cadre de la corrida « n'est applicable que dans les parties du territoire national où l'existence d'une telle tradition ininterrompue est établie et pour les seuls actes qui relèvent de cette tradition »¹² et qu'il appartient aux juridictions compétentes d'en faire l'appréciation.

La jurisprudence s'est saisie de la notion de « tradition locale ininterrompue » afin d'en identifier les contours. La Cour d'appel de Toulouse et la Cour de cassation ont ainsi jugé que la dimension locale s'apprécie dans un « ensemble démographique » qui peut par conséquent dépasser les limites d'une commune tout en gardant une dimension locale.

Quant au caractère ininterrompu, il implique une certaine continuité de la pratique s'opposant ainsi à ce qu'elle puisse être reconnue lorsque la corrida ne s'est pas tenue depuis plusieurs années. Le tribunal administratif de Montpellier, par un jugement non définitif, a récemment fait valoir que l'absence de corrida « depuis environ vingt ans » dans une commune, en l'espèce, la commune de Pérols, fait obstacle à la reconnaissance d'une tradition locale ininterrompue¹³.

1.2.2. Une pratique singulière

Singularisée par la mise à mort rituelle du taureau, la tauromachie espagnole, et tout particulièrement la corrida, semble être mieux définie, dans la réglementation française, par ce qu'elle n'est pas, que par ce qu'elle est.

Contrairement aux courses camarguaises et landaises, la tauromachie espagnole n'est pas une pratique sportive. La course landaise est gérée par la Fédération française de la course landaise, agréée par le ministère de la Jeunesse et des Sports depuis le 18 septembre 1973 et la course camarguaise par la Fédération française de la course camarguaise agréée depuis le 17 décembre 2004. La tauromachie espagnole, qui n'est pas considérée comme une pratique sportive, n'est affiliée à aucune fédération et ne relève pas du Ministère du sport, de la jeunesse et de la vie associative.

En conséquence, les écoles taurines, qui assurent la formation des jeunes, mineurs pour la plupart d'entre eux, ne s'inscrivent dans aucun cadre réglementaire. Si le Conseil d'État a légitimé en 2019 la possibilité pour les mineurs de s'initier à la tauromachie par l'intermédiaire d'écoles taurines¹⁴, la chambre observe que l'accueil des mineurs en leur sein ne fait l'objet

¹² Décision du Conseil Constitutionnel n° 2012-271 QPC du 21 septembre 2012.

¹³ TA Montpellier, 14/06/2024, n° 2302172. La commune a fait appel de ce jugement.

¹⁴ Conseil d'État statuant au contentieux – arrêt n°430881 du 18/11/2019.

d'aucun encadrement dans la mesure où cette activité ne relève ni d'une fédération sportive, ni d'un accueil collectif de mineurs. Dès lors, aucune mesure en faveur de la protection des mineurs n'est mise en place. Alors que le code du sport¹⁵ prévoit un contrôle systématisé, par les services compétents de l'État, de l'honorabilité des éducateurs et exploitants d'établissements d'activités physiques et sportives (EAPS) intervenant auprès des mineurs, de telles dispositions ne sont pas prévues pour les écoles taurines.

Encadré 4 : les écoles taurines

Il existe quatre écoles taurines consacrées à l'apprentissage de la tauromachie espagnole en France, dont deux situées en Occitanie : Arles (13), Nîmes (30), Béziers (34) et Cauna (40). Ces écoles jouent un rôle essentiel dans la formation des toreros. Elles ont permis l'émergence de toreros français, aujourd'hui en capacité de se produire dans des arènes plus ou moins prestigieuses.

L'école taurine de Béziers forme chaque année entre douze et quinze élèves, de six à vingt-quatre ans. L'école a formé, au cours de ces quinze dernières années, sept matadors (dont Sébastien Castella) et trois novilleros.

De son côté, le Centre Français de Tauromachie (CFT) à Nîmes a formé, entre 2019 et 2023, 32 élèves. Il a joué un rôle important dans la formation des futurs toreros français. Au total, 22 jeunes ont pris l'alternative¹⁶ en 40 ans. Selon l'association, le centre de formation joue un rôle social, en accompagnant des jeunes au profil très varié dans leur adolescence et en créant du lien social.

Bien que n'étant pas considérée comme une école taurine, une autre association nîmoise, l'Association française des Aficionados Practicós (AFAP) a créé une section « jeunes aspirants toreros » pour les enfants de 9 à 18 ans. La section accueille environ neuf jeunes par an et son activité a tendance à croître depuis 2023, en raison d'une cessation progressive de l'activité de formation du CFT.

Le positionnement de la tauromachie espagnole au sein de la culture française est par ailleurs ambigu. Classée en 2011 au patrimoine culturel immatériel de la France, son inscription a été retirée à compter de 2016 après des débats sociétaux importants et un jugement du Conseil d'État¹⁷. La course camarguaise et la course landaise sont de leur côté inscrites à l'inventaire du patrimoine culturel immatériel français depuis respectivement septembre 2008 et juin 2020.

En outre, la tauromachie espagnole n'est assimilable ni à un spectacle vivant ni à un spectacle de variétés. Les organisateurs de spectacles de corridas ne sont pas soumis à l'obligation d'obtention de la licence d'entrepreneurs de spectacles vivants¹⁸. Par ailleurs, dans un arrêt du 15 février 2019 au sujet de l'application ou non du taux réduit de TVA, le Conseil d'État a considéré « *qu'en regard à sa singularité, tenant notamment à ce qu'elle se déroule autour du thème central de l'affrontement entre l'homme et le taureau, selon un rituel*

¹⁵ Articles L.212-1, L.212-9 et L.322-1.

¹⁶ Cérémonie se déroulant lors d'une corrida et au cours de laquelle un novillero devient matador de toros.

¹⁷ CAA de PARIS, 6ème Chambre, 01/06/2015, n°13PA02011 et Conseil d'État, 10ème - 9ème chambres réunies, 27/07/2016, 392277 « *qu'il ressort des pièces du dossier que cette décision, non formalisée, s'est matérialisée par la mise en ligne, sur le site internet du ministère, d'une fiche technique "d'inventaire du patrimoine immatériel" dédiée à la corrida, et a été confirmée notamment par les réponses ministérielles apportées, le 6 septembre 2011, à des questions parlementaires concernant cette inscription ; qu'il résulte toutefois des pièces du dossier que cette fiche ne figure plus, aujourd'hui, sur le site internet du ministère et que la corrida ne figure plus dans la liste des pratiques sportives qui y sont inventoriées ; que, dans ces conditions, la décision d'inscription de la corrida à l'inventaire du patrimoine culturel immatériel de la France doit être regardée comme ayant été abrogée, antérieurement au prononcé du présent arrêt* »

¹⁸ La licence d'entrepreneurs de spectacle vivant, dont le régime a été modifié par l'ordonnance n°2019-700 du 3 juillet 2019 relative aux entrepreneurs de spectacles vivants, est obligatoire pour les personnes physiques ou morales établies en France lorsque l'activité principale est le spectacle vivant, ou si ce n'est pas l'activité principale, qu'au moins six représentations par an sont organisées.

comportant la mise à mort de ce dernier, la corrida ne peut être regardée comme un spectacle de variétés »¹⁹.

L'Union des Villes Taurines Françaises (UVTF) est la seule structure proposant un cadre commun aux villes accueillant des corridas ou des novilladas. Son règlement taurin municipal vise à encadrer l'organisation et la pratique des spectacles taurins dans les villes qui sont adhérentes à l'association, en garantissant que ces événements se déroulent dans le respect des traditions taurines, des normes de sécurité et de l'éthique de la tauromachie. L'adhésion à l'UVTF reste néanmoins facultative et l'adoption du règlement taurin proposé par cette dernière, est à discrétion des communes. La commune de Bellegarde n'a ainsi pas adhéré à l'association et n'applique donc pas son règlement. En outre, les commissions taurines extra-municipales, prévues par le règlement taurin pour contrôler la bonne application du règlement par les organisateurs de spectacles, ne jouent pas toujours pleinement leur rôle. Ainsi à Nîmes, les contrôles réalisés par la commission ne sont ni formalisés ni retracés dans son bilan annuel d'activité. De la même manière, à Céret, Vic-Fezensac, et Saint-Gilles il n'existe aucun compte-rendu des réunions des commissions, ce qui ne permet pas de s'assurer du respect des activités qui leur sont assignées.

Encadré 5 : le règlement taurin municipal

Adopté la même année que sa création, le règlement taurin de l'UVTF vise à encadrer l'organisation et la pratique des spectacles taurins dans les villes qui sont adhérentes à l'Union, en garantissant que ces événements se déroulent dans le respect des traditions taurines, des normes de sécurité et de l'éthique de la tauromachie. D'après les statuts de l'UVTF, il a pour objet « *d'assurer la défense et la sauvegarde des courses de taureaux avec mise à mort et donc d'en permettre une célébration correcte en conservant à ce spectacle son caractère de noblesse, d'éthique, et notamment en empêchant que des abus ne soient commis dans la présentation des taureaux de combat* ».

Ce texte, à valeur réglementaire interne à l'UVTF, s'impose uniquement dans les communes qui ont décidé de le reprendre dans leurs arrêtés ou règlements municipaux. Ainsi, l'article 3 du règlement précise que « *pour son application, le présent règlement devra faire obligatoirement l'objet d'un arrêté municipal que les arènes soient la propriété de la Ville ou celle d'un particulier ou d'une société, et quel que soit le mode de gestion.* »

Aussi, comme le précise son préambule, à partir du moment où il est adopté par la commune, le règlement s'impose à tous les organisateurs de spectacles taurins, aussi bien les villes opérant directement en régie que les sociétés agissant dans le cadre d'une délégation de service public ou les associations bénéficiant d'une mise à disposition des arènes. Il s'impose également dans les arènes privées.

Conclusion intermédiaire

Terre de tauromachie, par sa double culture camarguaise à l'est et landaise à l'ouest, l'Occitanie a également vu s'implanter dès la fin du 19^{ème} siècle des spectacles de tauromachie espagnole, en premier lieu desquels, la corrida.

La région occupe aujourd'hui une place importante dans la tauromachie espagnole : 21 villes accueillent des corridas ou des novilladas dans leurs arènes, sur un total de 52 villes

¹⁹ Conseil d'État, 3ème - 8ème chambres réunies, 15/02/2019, n°408228, Société par actions simplifiée Plateau de Valras.

en France. Si une dizaine de villes ne connaissent qu'un spectacle par an, d'autres sont des places majeures de la tauromachie espagnole, telles Nîmes, Béziers, Vic-Fezensac et Céret.

La corrida est une pratique au statut singulier. Autorisée à titre dérogatoire, par exception au code pénal, elle reste soumise à l'interprétation jurisprudentielle de la notion de « *tradition locale ininterrompue* ». Elle semble au final être mieux définie par ce qu'elle n'est pas, que par ce qu'elle est. La corrida n'est pas affiliée à une fédération sportive ; elle n'est pas, sur le plan fiscal, assimilée à un spectacle de variétés et n'est pas soumise à la réglementation sur la licence d'entrepreneurs de spectacle vivant. Cette absence de qualification emporte des conséquences sur les écoles taurines, en charge de la formation des jeunes, qui ne relèvent ni des fédérations sportives, ni de l'accueil collectifs de mineurs, et ne sont donc soumises à aucun cadre réglementaire protégeant les mineurs.

2. LES SPECTACLES DE TAUROMACHIE ESPAGNOLE REPOSENT SUR DES ACTEURS PRIVÉS ET BÉNÉFICIENT D'UN SOUTIEN PUBLIC MODESTE

2.1. En Occitanie, l'organisation des spectacles de tauromachie espagnole relève d'acteurs privés

Contrairement au sud-ouest de la France, dont les communes organisent en régie les spectacles tauromachiques, les communes occitanes s'appuient sur des prestataires privés, sociétés ou associations. Selon le chargé de mission auprès de l'UVTF, la tradition camarguaise a en effet favorisé le développement d'un réseau de professionnels, éleveurs notamment, qui s'engagent fortement dans la promotion de la culture taurine et l'organisation de spectacles tauromachiques. Inversement, leur faible présence dans les départements des Pyrénées-Atlantiques et des Landes a été compensée par l'implication des communes. Ainsi à Biarritz, Bayonne ou encore Dax, les communes organisent directement les corridas et novilladas.

En Occitanie, les spectacles de tauromachie espagnole sont tous organisés par le secteur privé, qu'il s'agisse d'associations ou d'entreprises. Les relations des communes avec les organisateurs relèvent le plus souvent soit d'une délégation de service public, soit de la mise à disposition des arènes. L'implication des communes dans la politique de programmation et de tarification est plus forte dans le premier cas.

Parmi les six communes retenues dans le cadre de l'enquête, Nîmes et Saint-Gilles ont délégué l'organisation des spectacles à des prestataires privés par l'intermédiaire d'une convention de délégation de service public. À Bellegarde et à Vic-Fezensac, les arènes sont mises à disposition d'associations organisatrices, gratuitement et sans formalisme juridique pour la première, avec paiement d'une redevance pour la seconde. Jusqu'en 2023, la commune de Béziers louait des arènes privées et les sous-louait à l'organisateur. À Céret, l'organisation était entièrement privée jusqu'au 28 juin 2024 (un organisateur privé intervenant dans des arènes privées), date à laquelle la commune a acheté les arènes.

tableau n° 3 : modes de gestion des spectacles tauromachiques pour les six communes de l'enquête

Communes	Organisateur spectacles tauromachiques	Relations commune - organisateur
Bellegarde	Association Bellegarde « passions et traditions »	Mise à disposition des arènes municipales (non formalisée et gratuite)
Béziers	Société Plateau de Valras puis Société Betarra	Sous-location des arènes privées jusqu'en 2023 Location directe entre exploitant et propriétaire privés à partir de 2024
Céret	Association des Aficionados Céretans	Aucune jusqu'au 28 juin 2024 Mise à disposition des arènes municipales à compter du 28 juin 2024
Nîmes	SA Simon Casas Production puis SA SCP France	Contrat de délégation de service public
Saint-Gilles	Association Toro Pasión	Contrat de délégation de service public
Vic-Fezensac	Association Club Taurin Vicois	Mise à disposition des arènes municipales (payante)

Source : Rapports CRC

Encadré 6 : La tauromachie, un service public ?

Originellement d'initiative privée, les spectacles tauromachiques ont peu à peu été intégrés au programme des festivités des communes. Au début du XX^{ème} siècle, la jurisprudence administrative reconnaît²⁰ aux communes la possibilité de faire entrer dans le champ d'action public les activités relevant d'un intérêt public local et connaissant une insuffisance de l'initiative privée. Le divertissement de la population a alors été consacré comme un intérêt public local. En 1985, le Tribunal des conflits a reconnu, dans sa décision « Laurent » que les activités organisées à l'occasion d'une fête traditionnelle peuvent constituer un service public. Depuis, plusieurs décisions du juge administratif sont venues attribuer la qualité de service public à une manifestation locale traditionnelle²¹. Cette reconnaissance est étendue aux spectacles de tauromachie espagnole lorsqu'ils bénéficient d'une tradition locale ininterrompue.

²⁰ Conseil d'Etat, 30 mai 1930, « Chambre syndicale du commerce en détail de Nevers ».

²¹ Par exemple, fête votive avec lâchers de taureaux (CAA Marseille, 5 mai 2008, Cne d'Aubais), abrivado dans les rues (CE, 6 juin 1980, Mme Claire X, épouse Y).

2.2. Les spectacles de tauromachie espagnole bénéficient d'un soutien public modeste

2.2.1. Une implication financière et logistique des communes contenue

Encadré 7 : la méthodologie déployée par la chambre

Afin d'évaluer le soutien public apporté à la tauromachie espagnole, la chambre a identifié l'ensemble des dépenses engagées à ce titre par les six communes et de la communauté d'agglomération contrôlées. Une attention particulière a été apportée à la séparation des dépenses liées à la tauromachie espagnole de celles liées à la tauromachie camarguaise ou landaise, en dépit de l'imbrication de ces formes de tauromachies dans les festivités.

La chambre a pris en compte l'ensemble des soutiens directs et indirects apportés par les collectivités : le soutien financier et matériel à l'organisation des spectacles eux-mêmes, les soutiens accordés aux associations et écoles taurines intervenant dans la promotion de la tauromachie espagnole et contribuant à l'organisation des spectacles amateurs ainsi que les achats de places de spectacles.

Pour Nîmes et Vic-Fezensac, les redevances et loyers perçus par ces deux communes ont été également pris en compte. Ces deux seules communes perçoivent des recettes liées à l'organisation de spectacles de tauromachie.

Sur la base des contrôles réalisés, la chambre peut en conséquence présenter un récapitulatif des soutiens publics apportés à la tauromachie espagnole sur la période 2019-2023 (tableau n°4 et annexe n°3).

Enfin, dans ses calculs, la chambre n'a pas retenu les dépenses engagées par les communes pour le fonctionnement et l'investissement des arènes. En effet, les arènes font partie du patrimoine culturel voire historique des communes et les spectacles tauromachiques espagnols représentent une part mineure de leur occupation. L'implication des communes dans l'entretien et la gestion des arènes est néanmoins traitée dans la partie 2.2.2.

2.2.1.1. Des situations communales disparates mais un soutien globalement modéré

Entre 2019 et 2023, le soutien communal²² apporté à la tauromachie espagnole s'est élevé à 19 k€ par an en moyenne par commune soit 0,12% de leurs charges de gestion. Ces montants ont toutefois été minorés par la période de crise sanitaire de 2020-2021 durant laquelle les dépenses ont été revues à la baisse. Le soutien communal est globalement en légère diminution sur la période.

Les coûts engagés par chacune des six communes de l'enquête sont très disparates, comme le souligne le tableau n°4 ci-après. Ainsi, grâce à la redevance de service public qu'elle perçoit, la commune de Nîmes a bénéficié, chaque année, en moyenne, de 24 k€ de recettes nettes, alors que la tauromachie espagnole a représenté, pour la commune de Béziers, un coût moyen annuel de 103 k€ au titre de la même période.

De son côté, la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole a engagé un montant de dépenses de 86,1 k€ par an en moyenne en faveur de la tauromachie espagnole. Ce montant résulte du coût de l'organisation du festival « Afición et tradición » pour lequel elle ne bénéficie d'aucune recette, les spectacles étant gratuits. Pour autant, le budget consacré par Nîmes Métropole à la tauromachie espagnole reste modeste. Il représente 4% du budget communautaire alloué à la culture et 0,16% de ses charges de gestion.

²² Montant des dépenses engagées nettes des recettes perçues.

tableau n° 4 : Moyenne annuelle des montants engagés en faveur de la tauromachie espagnole par les communes concernées par l'enquête entre 2019 et 2023

Collectivités	Moyenne annuelle du soutien public en € entre 2019 et 2023	En % des coûts de gestion de moyens annuels
Béziers	102 920	0,10%
Céret	1 000	0,01%
Nîmes	-24 467	-
Bellegarde	9 083	0,13%
Saint-Gilles	35 182	0,24%
Vic-Fezensac	-9 853	-
Total communes	18 977	0,12%
CA Nîmes Métropole	86 111	0,16%
Total global	105 088	0,14%

Source : Rapports CRC

2.2.1.2. Un soutien public communal qui se manifeste au moyen de plusieurs dispositifs

- Le soutien à l'organisation des spectacles de tauromachie espagnole

Le soutien public aux spectacles de tauromachie espagnole peut être financier, par l'intermédiaire d'une subvention versée directement par la commune aux organisateurs de spectacles (Bellegarde et Saint-Gilles) ou par la prise en charge au sein de ses dépenses, par exemple d'une partie du loyer des arènes (Béziers jusqu'en 2023).

Il peut également consister en l'octroi d'un avantage en nature comme la mise à disposition gratuite des arènes pour le compte des organisateurs (Bellegarde et Saint-Gilles).

Enfin, il se manifeste généralement par la mobilisation plus ou moins importante de moyens logistiques, matériels et humains apportés aux organisateurs comme par exemple l'installation de barricades ou le nettoyage autour des arènes. Ce soutien représente 1000 € sur Bellegarde, environ 3500 € pour Vic-Fezensac et peut s'élever à 70 000 € sur Nîmes²³.

À Céret, la corrida, organisée par l'Association des Aficionados Céretans (ADAC), n'a bénéficié d'aucun soutien public jusqu'en juin 2024. Depuis l'achat des arènes par la commune le 28 juin 2024, le loyer appliqué à l'association, d'un montant bien moindre que celui auparavant versé à la société propriétaire des arènes²⁴, peut être considéré comme un soutien communal.

- Des subventions accordées aux autres acteurs de la tauromachie espagnole

²³ Les dépenses nîmoises sont néanmoins couvertes par la redevance perçue auprès de l'organisateur.

²⁴ 1500 € en 2024 contre 19 k€ les années précédentes.

Certaines communes accordent en outre des subventions à des associations qui œuvrent pour la promotion de la tauromachie ou pour la formation des jeunes et qui jouent un rôle dans l'organisation de spectacles amateurs (*tientas* pédagogiques²⁵, *bolsin*²⁶, novilladas non piquées).

Ainsi la commune de Nîmes finance deux associations, le Centre français de tauromachie (CFT) et l'Association française des aficionados practicos (AFAP) pour un total de 135 000 € entre 2019 et 2023, pour leur rôle dans la promotion de la tauromachie et la formation des aspirants toreros.

De la même manière, entre 2019 et 2020, la commune de Béziers a soutenu directement à hauteur de 60 000 € l'école taurine Béziers Méditerranée pour ses actions de promotion en faveur de la tradition taurine. Depuis 2021, la commune ne subventionne plus l'école mais la société organisatrice de spectacles lui verse désormais, en accord avec la commune, une partie de ses recettes (1 € par billet).

Par ailleurs, hormis pour Bellegarde qui n'en est pas membre, l'ensemble des communes de l'enquête verse chaque année une cotisation à l'Union des Villes Taurines de France. Cette dernière s'étend de 1000 € par an pour Céret ou Saint-Gilles à 5 000 € par an pour Nîmes et Béziers.

- Les achats de place : une pratique en diminution

Certaines collectivités achètent des places de spectacles. C'est le cas de la commune de Céret qui achète chaque année une trentaine de places pour assister aux corridas (environ 2 000 €) ou de la commune de Saint-Gilles qui achète environ 15 places par spectacle, pour un coût moyen annuel de 1 120 € sur la période. La communauté d'agglomération Nîmes Métropole achète de son côté chaque année des places pour des spectacles de tauromachie espagnole au sein des arènes de Nîmes lors des *ferias* de Pentecôte et des Vendanges ou encore au sein des arènes de Saint-Gilles. Le montant des places achetées dans les arènes de Saint-Gilles s'est élevé à 700 € par an. Les montants consacrés par la communauté d'agglomération à l'achat de places dans les arènes de Nîmes ont fortement diminué, passant de 83 000 € en 2019 à 8 000 € en 2023. Si cette pratique permettait de soutenir la billetterie des spectacles tauromachiques, dont la fréquentation était en baisse en 2019, elle est désormais en nette diminution.

Au-delà des achats de places, les communes peuvent se voir attribuer des places de spectacles dans le cadre de leurs relations contractuelles avec les organisateurs. Les contrats de délégation de service public de Nîmes et Saint-Gilles prévoient la réservation d'un certain nombre de places pour la commune (400 pour Nîmes, environ 195 places pour Saint-Gilles). Les communes de Vic-Fezensac et Bellegarde bénéficient également, en contrepartie de la mise à disposition des arènes, d'un petit nombre de places gratuites pour assister aux spectacles de tauromachie espagnole (50 pour Vic-Fezensac et une dizaine pour Bellegarde). La commune de Béziers se voyait attribuer jusqu'en 2023 au moins 250 places par spectacle, dans le cadre

²⁵ Épreuve de sélection de vaches et taureaux reproducteurs par des élèves d'écoles taurines ou toreros professionnels ou non professionnels ou non confirmés.

²⁶ Le *bolsin* est une finale entre les meilleurs aspirants toreros qualifiés lors des *tientas* qui répond aux mêmes règles qu'une corrida formelle. Lors d'un *bolsin*, les toros qui sont combattus ne sont pas piqués car ils sont trop jeunes. Une finale est organisée chaque année dans les arènes de Saint-Gilles par une association sur la base d'un appel d'offres réalisé par la CA de Nîmes Métropole.

de son contrat de sous-location des arènes auprès de la société Betarra et en contrepartie des services rendus par la commune lors des spectacles tauromachiques.

2.2.2. Une intervention limitée des autres collectivités et des services publics nationaux

2.2.2.1. Des soutiens publics régionaux et départementaux ponctuels

Les soutiens financiers apportés par les autres collectivités sont ponctuels. Ils relèvent le plus souvent d'un partenariat événementiel ou d'achats de places.

La région Occitanie a attribué en 2019 des subventions à des associations : ainsi, le Centre Français de Tauromachie a reçu une subvention de 9000 €, au titre d'un partenariat événementiel et la fédération des clubs taurins du Biterrois, une subvention de 2 700 €. Depuis 2020, aucune subvention n'a cependant été accordée à ces organismes. La Région achète par ailleurs des places pour les spectacles. Ainsi, elle a acheté aux sociétés Simon Casas Production puis SCP France des places de corridas et novilladas produits dans les arènes de Nîmes pour un montant annuel moyen de 4.425 € pendant quatre ans sur 2019-2022. La Région a loué également une loge aux arènes durant la *feria* d'août de Béziers auprès de la société Betarra pour un montant de 8 474 € par an pendant quatre ans (2021-2024).

Le département du Gers soutient chaque année le club taurin vicois, au titre de la promotion de son territoire et dans le cadre d'un partenariat de communication, pour un montant de 5 500 €. En contrepartie, le département bénéficie d'une trentaine de places pour les corridas. Le département de l'Hérault a subventionné la fédération des clubs taurins du Biterrois jusqu'en 2019, mais a cessé depuis. Le département du Gard a versé une subvention d'un montant de 500 € en 2019 et 2020 et de 1000 € en 2021 à l'Association française des aficionados practicos (AFAP) pour ses actions envers les jeunes dans les quartiers, réalisées au titre de la politique de la ville. Aucune subvention n'a été accordée en 2022 et 2023. Cette subvention vient en complément de celle accordée par l'État, dans le cadre du contrat de ville, pour un montant de 2 000 € entre 2019 et 2021 et de 1 000 € en 2022 et 2023.

2.2.2.2. L'implication des services publics nationaux

L'organisation des spectacles de tauromachie espagnole implique également les services de l'État ou d'organismes nationaux.

En premier lieu, l'organisation de corridas et novilladas mobilise les services vétérinaires de l'État. La direction départementale de protection des populations (DDPP) est en effet chargée de vérifier le respect des procédures d'importation (santé animale, certificat sanitaire et vérification des conditions de transport). Elle vérifie également l'identité des animaux au départ et à l'arrivée (traçabilité des animaux). Elle s'assure enfin que le transport des animaux tués dans les arènes vers l'abattoir de rattachement se fasse dans les conditions réglementaires (préparation de la carcasse par un vétérinaire agréé). Sur le département du Gard, un agent de la DDPP est mobilisé pour l'ensemble de ces contrôles.

Par ailleurs, l'Urssaf du Gard a été désigné à compter de 2004 comme organisme de recouvrement unique des employeurs de professionnels taurins. Actuellement, l'Urssaf Languedoc-Roussillon, situé à Nîmes, remplit cette mission. Ce guichet social taurin procède, pour les professionnels dont les cotisations sociales relèvent du régime de sécurité sociale français, aux déclarations et versements des cotisations sociales, quel que soit leur lieu d'emploi

en France. Il s'occupe, pour le compte de l'employeur, à titre gracieux dans le cadre d'une convention de service, de l'ensemble des formalités et déclarations liées aux contrats de travail et à la paye. Les salariés couverts ont une qualification d'emploi spécifique²⁷ et sont considérés comme des artistes du spectacle. Le guichet social taurin mobilise 1,5 équivalent-temps plein pour la totalité du territoire national. Il a permis de simplifier et de rendre plus transparente la gestion des organisateurs de corridas, constitués pour 86 % de collectivités et d'associations.

Enfin, la sécurisation des manifestations assurée par les services de police et de gendarmerie de l'État, relève plus globalement de la gestion des *ferias*, la sécurité au sein des arènes étant le plus souvent assurée par l'organisateur des spectacles. Les services de police nationale et de gendarmerie peuvent néanmoins être mobilisés lors de manifestations se produisant parfois devant les arènes.

2.3. Des communes engagées, au-delà de la tauromachie espagnole, dans la promotion de la culture taurine et la gestion des arènes

2.3.1. Des villes attachées à leur culture taurine

Les spectacles de tauromachie espagnole, qui s'adressent en premier lieu à un public d'*aficionados* avertis, sont étroitement liés aux traditions taurines des villes qui les accueillent. L'ensemble des communes contrôlées se sont dites très attachées à la promotion de la culture taurine et au maintien des traditions tauromachiques. Elles participent sous différentes formes à la préservation de cette culture tauromachique, sans que ces soutiens ne puissent être rattachés à la tauromachie espagnole.

La culture taurine fait partie intégrante de l'animation de la commune de Bellegarde. Au-delà du soutien apporté à la novillada (9 k€ par an), le soutien communal apporté à l'ensemble des manifestations tauromachiques au sens large s'élève à 30 k€ et le coût annuel de la bouvine (lâchers de taureaux) organisée par la commune est de 50 k€. Les subventions aux clubs taurins représentent 14% de la totalité des subventions attribuées aux associations par la commune. La commune de Béziers apporte de son côté plusieurs concours à l'environnement tauromachique. La subvention à la fédération des clubs taurins du Biterrois, qui intervient au-delà de la corrida et le musée taurin²⁸ participent ainsi de la promotion de la culture taurine à laquelle la commune est très attachée. La ville de Nîmes compte elle-aussi un musée des cultures taurines, musée municipal ouvert de mai à octobre. La programmation définie par la commune dans le cadre de la délégation de service public de l'organisation des spectacles tauromachiques comprend, outre les spectacles de tauromachie espagnole, des courses camarguaises. A Saint-Gilles, les courses camarguaises et les toro-piscine sont portées par l'association des festivités pour la ville de Saint-Gilles.

2.3.2. Une implication des communes dans l'entretien et la gestion des arènes

Les arènes sont les symboles de la culture taurine des communes, même si dans les faits, l'activité tauromachique représente peu de jours d'occupation de ces arènes.

Les 21 arènes occitanes accueillant au moins un spectacle de tauromachie espagnole relèvent, dans la grande majorité des cas, du domaine public des communes. Seules les arènes

²⁷ Matador, banderillero, picador novillero, valet d'épée, monosabio, ayuda.

²⁸ Collections propriétés de l'association Union taurine biterroise.

de Béziers sont privées et appartiennent à une société de familles biterroises, constituées en société, la SA Arènes de Béziers. Les arènes de Céret ont été construites en 1922 par des familles céretanes, grâce à un financement totalement privé. Elles viennent d'intégrer le domaine public communal depuis leur achat par la commune au 28 juin 2024.

En dépit de modèles de gestion différents, les communes contrôlées par la chambre sont toutes impliquées dans le financement et la gestion des arènes, à des niveaux plus ou moins importants.

Lorsque les arènes relèvent du domaine public, les investissements et l'entretien global sont à la charge des communes. Les coûts de ces derniers dépendent de la taille et de l'importance des arènes. Très modestes sur Bellegarde et Saint-Gilles, arènes de catégorie 3, ils sont importants sur Nîmes, en raison du statut spécifique des arènes romaines classées. La commune de Nîmes assume les charges d'investissement et de fonctionnement, à hauteur respectivement de 2,7 M€ et de 600 k€ par an en moyenne entre 2019 et 2023. Ces coûts sont compensés partiellement par les subventions de l'État et de la Région en investissement mais aussi par des redevances perçues des différents occupants des arènes en fonctionnement, dont notamment l'organisateur de spectacles tauromachiques. La commune de Vic-Fezensac, pour sa part, met à disposition par une convention les arènes au club taurin vicois, ce dernier a pris à sa charge l'intégralité des travaux réalisés dans les arènes. En outre, le loyer annuel versé par le club taurin couvre les charges annuelles courantes d'entretien des arènes, la commune prenant en charge les seules dépenses de personnel²⁹.

Alors que les arènes sont privées, la commune de Béziers, jusqu'en 2023, louaient les arènes à la société propriétaire par bail civil et les sous-louait à des sociétés spécialisées pour l'organisation de spectacles tauromachiques. Elle assumait alors directement la gestion et les charges du bâtiment, en versant un loyer ainsi qu'une subvention d'équipement pour la participation aux travaux de rénovation de l'édifice qui, quoique classé monument historique, ne lui appartient pas. À compter du 1^{er} janvier 2024, la commune n'intervient plus dans la gestion des arènes, louées directement par la société organisatrice des spectacles à la société propriétaire des arènes, et ne verse plus de subvention d'équipement pour leur entretien.

Si la commune de Céret n'était pas impliquée dans la gestion des arènes, totalement privées, jusqu'au 28 juin 2024, la situation a changé depuis leur achat par la commune, pour un prix de 420 k€ hors frais.

²⁹ Estimées par la commune à 20 k€ par an.

tableau n° 5 : synthèse de la gestion des arènes dans le cadre de l'enquête (2019-2023)

Communes	Capacité	Catégorie	Propriété des arènes	Mode de gestion arènes	Coût fonctionnement moyen par an (2019-2023) en €	Coût investissement moyen par an (2019-2023) en €
Béziers	13 000	1	Privée	Location par la commune puis sous-location aux organisateurs jusqu'en 2023 Gestion privée depuis le 1 ^{er} janvier 2024	77 170	98 984
Céret	3 500	2	Privée jusqu'en 2023 Publique depuis le 1 ^{er} janvier 2024	Privée jusqu'en 2023 Régie municipale depuis le 28 juin 2024 avec convention de mise à disposition payante	<i>Non concerné</i>	<i>Non concerné</i>
Nîmes (*)	13 666	1	Publique	Gestion en régie des investissements et deux contrats de délégation de service public sur l'exploitation	600 000	2 720 000
Bellegarde	951	3	Publique	Gestion en régie avec mise à disposition non formelle et gratuite	4 702	0
Saint-Gilles	2 115	3	Publique	Gestion en régie des investissements et contrat de délégation de service public sur l'exploitation	<i>Non connu</i>	<i>Non connu</i>
Vic-Fezensac (*)	6 834	1	Publique	Gestion en régie avec convention de mise à disposition payante	13 701	9 274

(*) La ville de Nîmes perçoit des redevances d'occupation des arènes dans le cadre de ses contrats de délégation de service public et la ville de Vic-Fezensac perçoit un loyer de la part du club taurin vicois.
Source : CRC à partir des rapports

2.3.3. La recherche d'une plus grande diversification des activités des arènes

Lorsque l'activité tauromachique est la seule activité présente dans les arènes, ces dernières sont au final peu utilisées. Ainsi, les arènes de Saint-Gilles sont occupées en moyenne une trentaine de jours par an entre 2019 et 2023 et sont exclusivement consacrées aux spectacles de tauromachie, pour l'essentiel des courses camarguaises ou des toro-piscines (88% en moyenne sur la période). Sur la commune de Bellegarde, les arènes sont mises à disposition 40 jours par an dont une seule journée pour la novillada annuelle. Les courses camarguaises sont les premières bénéficiaires des locaux.

Néanmoins, les propriétaires des arènes, qu'ils soient communaux ou privés, tendent vers une multi-activité, en développant, en plus des spectacles tauromachiques, d'autres types de spectacles, concerts ou animations. Cette diversification de l'occupation des arènes permet d'optimiser cet équipement.

Les arènes de Vic-Fezensac sont occupées chaque année par le club taurin pour une durée de six semaines³⁰. En dehors de la tauromachie, les arènes sont utilisées une dizaine de jours par an pour des concerts et événements, et mises à disposition du festival Tempo Latino pour une durée de six semaines également. À Béziers, bien que les spectacles taurins et les corridas soient prédominants, les arènes sont le théâtre de nombreux événements tout au long

³⁰ Comprenant les trois jours de spectacles tauromachiques pendant les fêtes de Pentecôte, les journées de préparation, de rangement et de nettoyage.

de l'année comme des concerts, célébrations, événements sportifs. La commune de Nîmes a développé depuis plusieurs années une forte diversification des activités au sein de ses arènes. Le périmètre de la délégation de service public pour l'exploitation touristique et culturelle des Arènes, de la Maison Carrée et de la Tour Magne, confiée à la société Culturespaces puis à la société Edéis, intègre les animations et spectacles organisés au sein des arènes, comme les journées romaines et la visite touristique des arènes. La commune accorde en outre une convention d'occupation temporaire à la société Adam Concerts qui organise le festival de Nîmes³¹. L'occupation des arènes pour la tauromachie représente ainsi 5% du planning annuel d'occupation des arènes. Sur la période 2019-2023, sur 2,52 millions de personnes qui se sont rendues dans les arènes comme visiteurs ou spectateurs, 13,5% sont venus assister à un spectacle de tauromachie dont 11% de tauromachie espagnole.

Parallèlement à l'acquisition des arènes, la commune de Céret souhaite en faire un lieu central et polyvalent. Le projet communal, ambitieux, est de faire des arènes, à horizon 2027, un lieu semi-ouvert de 2000 à 2500 places, permettant l'organisation de tout type de spectacles durant l'année. La commune de Vic-Fezensac, confrontée à l'obligation de travaux de réhabilitation des arènes, souhaite également favoriser la multi-activités du lieu, inoccupé l'essentiel de l'année. Ces projets, qui permettraient d'accueillir des manifestations de toutes sortes, représentent néanmoins des investissements très importants pour les finances des deux communes.

Conclusion intermédiaire

En Occitanie, les organisateurs de spectacles de tauromachie espagnole sont des acteurs privés, associations ou sociétés. Contrairement aux communes du sud-ouest de la France, aucune commune occitane n'organise directement de corridas ou de novilladas. Les relations des communes avec les organisateurs relèvent soit d'une délégation de service public, soit de la mise à disposition des arènes. L'implication des communes dans la politique de programmation et de tarification est plus forte dans le premier cas.

Les soutiens apportés à la tauromachie espagnole au niveau de l'échelon local, par les communes et les intercommunalités, sont variés. Le soutien à l'organisation des spectacles est financier (subvention à l'organisateur, mise à disposition gratuite des arènes) ou logistique (mise à disposition de moyens humains ou matériels). Les communes peuvent également soutenir des acteurs associatifs œuvrant en faveur de la promotion de la tauromachie et acheter des places de spectacles. Néanmoins, les soutiens communaux restent modestes, à hauteur de 19 k€ en moyenne par an et par commune sur l'échantillon contrôlé (montants nets des recettes perçues), représentant en moyenne 0,12 % de leurs charges de gestion annuelles. Les situations communales peuvent être très différentes, Nîmes ayant perçu en moyenne annuelle sur la période une recette de 24 k€ et Béziers ayant engagé un coût de 103 k€. La communauté d'agglomération Nîmes Métropole a, de son côté, engagé un montant annuel moyen de 86,1 k€, soit 0,16% de ses charges de gestion, pour l'organisation du festival « Afición et tradition ».

Au-delà de ce que peuvent représenter ces soutiens financiers directs ou indirects, les communes sont attachées à leur culture taurine et sont impliquées dans la promotion de la

³¹ Le nombre de jours d'utilisation des arènes par le délégataire en charge de l'organisation des spectacles tauromachiques est passé de 10 jours en 2019 à 19 jours depuis 2022. Il prend en compte les jours de spectacles mais également la mise à disposition des arènes avant les spectacles pour la préparation de la piste et l'arrivée des taureaux.

tauromachie. Les arènes, généralement propriétés de la commune, en sont le lieu emblématique. Les spectacles tauromachiques représentent néanmoins une part relativement faible de l'occupation annuelle des arènes et les communes cherchent à diversifier les activités, afin d'optimiser les coûts de gestion et d'entretien de cet équipement.

3. UN SECTEUR ECONOMIQUE FRAGILE AUX RETOMBEES INCERTAINES

3.1. Une activité commerciale structurellement déficitaire

3.1.1. Un équilibre difficile à atteindre pour les organisateurs de spectacles de tauromachie espagnole

L'équilibre financier des organisateurs de spectacles tauromachiques de l'échantillon est fragile entre d'une part des coûts structurels de plus en plus élevés et d'autre part des recettes peu dynamiques, malgré une fréquentation globalement en hausse depuis 2019. Ainsi, la période 2019-2023 est caractérisée par des résultats cumulés déficitaires pour les deux délégations de service public (Nîmes et Saint-Gilles) et des difficultés rencontrées sur Vic-Fezensac et Béziers.

tableau n° 6 : Évolution des résultats pour les organisateurs de spectacles (2019-2023)

Acteurs privés		2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	Cumul
Simon Casas Production / SCP France (Nîmes)	Charges	3 577 182	1 243 762	1 681 595	3 094 004	3 715 019	13 311 562
	Produits	3 378 364	1 074 141	1 632 103	3 002 687	3 466 839	12 554 134
	Résultat net	-172 357	-45 641	-49 584	-91 317	-300 814	-659 713
BELLEGARDE « PASSIONS ET TRADITIONS »	Charges	13 198	15 848	15 090	12 787	16 851	73 774
	Produits	11 265	15 959	15 200	15 154	17 849	75 427
	Résultat net	-1 933	111	110	2 367	998	1 653
Toro Pasi3n (Saint Gilles)	Charges	149 648		115 677	160 860	163 729	589 914
	Produits	145 083		111 307	140 254	159 113	555 757
	Résultat net	-4 565		-4 370	-20 606	-4 616	-34 157
Club taurin vicois (Vic- Fezensac)	Charges	914 737	31 921	503 496	819 950	822 226	3 092 330
	Produits	833 345	93 742	450 286	774 688	877 528	3 029 589
	Résultat net	4 387	-51 733	60 696	67 943	-29 665	51 628

Source : Rapports CRC Occitanie

Encadré 8 : Le contrôle des comptes des organisateurs de spectacles tauromachiques

Les contrôles coordonnés réalisés par la chambre sur les communes de l'enquête ont permis de contrôler les comptes et la gestion de quatre organisateurs de spectacles sur les six communes : d'une part, les comptes des délégations de service public assurée par la SA Simon Casas Production puis la SA SCP France sur Nîmes et par l'association Toro Pasi3n sur Saint-Gilles, d'autre part les comptes d'emploi des associations « Passions et traditions » sur Bellegarde et du Club taurin vicois sur Vic-Fezensac qui perçoivent des subventions publiques d'un montant sup3rieur à 1500  .

En revanche, les organisateurs de spectacles sur C ret et B ziers, qui ne b n ficient pas de subventions publiques, ne rel vent pas du ressort de la chambre. Si des  l ments d'information ont pu  tre r colt s lors d'entretiens, la chambre n'a pas eu acc s aux comptes de ces organismes.

3.1.1.1. Des  v nements et des spectacles aux co ts de gestion plus  lev s

Depuis 2021, l'ensemble des organisateurs de spectacles relevant de l'enqu te ont connu une hausse plus ou moins importante de leurs charges de gestion. Cette hausse est li e principalement   une recherche croissante de dite de « qualit  des spectacles pr sent s » au sein des ar nes, afin de favoriser une hausse de la fr quentation.

Les communes d l gantes (N mes et Saint-Gilles) formulent ainsi des exigences programmatiques croissantes au sein des cahiers des charges de leurs d l gataires. Ces exigences de qualit  se traduisent par le recours   des *toreros* renomm s et   des taureaux issus d' levages r put s, ces deux postes repr sentant 60 %   80 % des charges de spectacles en moyenne. En cons quence, le cachet moyen allou  aux *toreros*   N mes est pass  de 21 551   en 2021   47 754   en 2023 (+120 %) et le co t moyen d'un taureau   Saint-Gilles est pass  de 2 000   en 2021   4 500   en 2023.

Cette recherche de qualit  dans la programmation se retrouve  galement au niveau des organisateurs non d l gataires et concourt   la hausse des charges. Dans les ar nes de Vic-Fezensac, le cachet moyen d'un *torero* est pass  de 10 692   en 2021   17 909   en 2023 et le prix moyen d'un taureau de 3 071     6 746  .

Par ailleurs, les exigences ont  galement  t  accrues en termes de s curit  au sein des ar nes, ce qui s'est traduit, pour certains organisateurs, notamment   N mes, par une augmentation de ce poste de charges, de 96 k  en 2019   121 k  en 2023.

3.1.1.2. Des recettes faiblement dynamiques

Les recettes des organisateurs proviennent en grande partie de la vente de billets de spectacles. Ces derni res repr sentent ainsi 90 % des recettes   Saint-Gilles, 91 %   N mes, et 80 %   Vic-Fezensac. Les recettes de billetterie d pendent de la fr quentation et du niveau des tarifs.

Apr s avoir diminu  jusqu'en 2019, la fr quentation des spectacles de tauromachie espagnole conna t un regain dans la majeure partie des communes ayant fait l'objet de

l'enquête. Ainsi, le taux moyen de fréquentation³² entre 2019 et 2023 est passé de 51 % à 57 % à Nîmes, de 40 % à 42 % à Saint-Gilles, de 47% à 50 % à Vic-Fezensac.

La fréquentation globale reste néanmoins relativement faible, s'établissant dans le meilleur des cas à un peu plus de la moitié de la jauge des arènes. La fréquentation des corridas est néanmoins plus forte que celles des autres spectacles. Ainsi, à Saint-Gilles, le taux de remplissage des corridas est de 42,6 % en 2023 alors qu'il s'établit à 12,8 % tous spectacles confondus. Les taux de remplissage des arènes pour les spectacles de tauromachie espagnole sont supérieurs sur toute la période à celui des courses camarguaises. De même, le taux de remplissage moyen dans les arènes nîmoises est de 61% pour les spectacles de tauromachie espagnole contre 35% pour les courses camarguaises.

tableau n° 7 : Nombre moyen de spectateurs par spectacle de tauromachie espagnole par an

Communes	Capacité arènes	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	Taux de fréquentation moyen entre 2019 et 2023
Béziers	13000	nc	nc	3 238	4 991	5 613	38%
Céret	3500	nc	nc	nc	nc	nc	nc
Nîmes	13666	6 922	3 122	4 039	6 837	7 726	61%
Bellegarde	951	nc	nc	nc	nc	nc	nc
Saint-Gilles	2115	840	-	632	658	901	36%
Vic-Fezensac	6834	3 224	-	2 517	3 555	3 400	46%

Source : Rapports CRC Occitanie

En dépit de la hausse de la fréquentation, les recettes encaissées par les organisateurs sur la période de l'enquête ne permettent pas de couvrir les charges en constante augmentation. En effet, la hausse du nombre de billets vendus est contrebalancée par les politiques tarifaires qui se veulent attractives pour attirer le public quels que soit son niveau de ressources, et les jeunes en particulier. Les tarifs moyens appliqués pour les corridas sont ainsi en diminution (cas de Nîmes et de Béziers) alors que leurs coûts augmentent significativement.

tableau n° 8 : Tarifs moyens proposés par spectacle entre 2019 et 2023 (en €)

Communes	Spectacles	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023
Béziers	Novillada			27	12	9
	Corrida			52,05	45,08	44,96
Nîmes	Novillada	34	23	23	24	24
	Corrida	49	47	47	48	48
Bellegarde	Novillada	20	20	20	20	20
Saint-Gilles	Novillada	28,5	-	25	28,5	24
	Corrida	46,5	-	46,5	51,5	54
Vic-Fezensac	Novillada	-	-	25 à 37	25 à 37	25 à 37
	Corrida	32 à 86	41 à 90	34 à 90	34 à 90	34 à 90

Source : Rapports CRC Occitanie

De surcroît, intervenant en plein air, les spectacles tauromachiques sont fortement soumis à l'aléa météorologique. L'annulation d'une corrida pour cause d'intempérie pèse

³² Le taux de fréquentation des spectacles est le rapport entre le nombre de billets vendus et le nombre de place disponibles dans les arènes.

fortement dans les comptes des organisateurs. Ainsi, en 2024, le nombre de billets vendus dans les arènes de Béziers a diminué en raison de l'annulation d'une corrida pour cause d'intempéries. De même, le club taurin vicois attribue la baisse de fréquentation dans les arènes de Vic-Fezensac ces deux dernières années aux conditions climatiques désavantageuses³³. Les mauvais résultats de l'exercice 2023 enregistrés par la société SCP France à Nîmes s'expliquent pour partie par les mauvaises conditions météorologiques ayant entraîné le report d'une corrida sur une période moins favorable.

Encadré 9 : Le cadre fiscal de TVA et le prix des billets

Le montant de la taxe sur la valeur (TVA) qui s'applique sur le billet a un impact sur le prix de la place de spectacle payée par le grand public et par conséquent sur les recettes de billetterie.

1/ Il existe en France une différence importante dans l'application de la taxe sur la valeur ajoutée sur les spectacles tauromachiques selon le statut de l'organisateur qui organise ces spectacles.

Le c du 1° du 7 de l'article 261 du code général des impôts prévoit que les organismes sans but lucratif, ainsi que les organismes permanents à caractère social des collectivités locales, bénéficient d'une exonération pour les recettes de six manifestations de bienfaisance ou de soutien organisées dans l'année à leur profit exclusif. Le bulletin officiel des finances publiques³⁴ précise que les spectacles tauromachiques peuvent compter parmi ces manifestations exonérées dans certaines conditions. En conséquence, si les clubs taurins et l'ensemble des entreprises, dont l'activité habituelle est d'organiser des spectacles tauromachiques payants, ne peuvent bénéficier de cette exonération, les associations sans but lucratif peuvent en revanche, dans certaines conditions, bénéficier de cette exonération.

2/ La tauromachie espagnole est soumise au taux normal de TVA (20%) dans la mesure où elle ne peut être assimilée sur le plan fiscal à un spectacle de variétés.

Le 1° du F de l'article 278-0 bis du code général des impôts prévoit que la TVA est perçue au taux réduit de 5,5 % en ce qui concerne : « *Les spectacles suivants : théâtres, théâtres de chansonniers, cirques, concerts ; spectacles de variétés à l'exception de ceux qui sont donnés dans les établissements où il est d'usage de consommer pendant les séances* ».

Entre 2011 et 2019, les SAS Plateau de Valras et SAS Simon Casas production ont intenté de nombreux recours devant les tribunaux administratifs en soutenant que la corrida devait être reconnue comme un spectacle de variétés susceptible de bénéficier d'un taux réduit de TVA au sens de l'article 278-0 du code général des impôts. Dans un arrêt du 15 février 2019, le Conseil d'État a tranché cette problématique en considérant « *qu'en égard à sa singularité, tenant notamment à ce qu'elle se déroule autour du thème central de l'affrontement entre l'homme et le taureau, selon un rituel comportant la mise à mort de ce dernier, la corrida ne peut être regardée comme un spectacle de variétés* ».

3.1.2. Des acteurs en difficulté

La situation structurellement déficitaire des spectacles tauromachiques met les organisateurs en difficulté. La société Plateau de Valras qui intervenait sur Béziers jusqu'en 2021 a été placée en liquidation judiciaire. La société qui l'a remplacée, la société Betarra a connu deux premiers exercices déficitaires avant la réalisation d'un bénéfice en 2023. Du fait de l'accumulation de déficits d'exploitation, la situation financière de la société SCP France,

³³ Un orage a éclaté avant la corrida du dimanche en 2023 ; l'édition 2024 a été marquée par des pluies durant tout le week-end.

³⁴ BOI-TVA-CHAMP-30-10-30-20- VII

délégataire sur Nîmes, se caractérise depuis 2021 par un montant des capitaux propres inférieur à la moitié du capital social, nécessitant la reconstitution des capitaux propres de la société. Le résultat du club taurin vicois, jusqu'alors positif, est devenu négatif en 2023, en raison du déficit d'exploitation.

La perpétuation de l'activité semble davantage liée à un positionnement de passionnés, qu'à la seule logique économique. Sur la période 2019-2023, n'ayant jamais connu un exercice excédentaire, l'association Toro Pasi3n, délégataire sur Saint-Gilles, a au final assumé une perte cumulée nette de 35 k€. Cette situation conduit les dirigeants de l'association à renflouer sa trésorerie sur leurs deniers personnels, afin d'assurer la continuité de ses activités.

Dans ces conditions, la subvention communale, même d'un montant modeste, joue, pour les plus petites arènes et dans certains cas, un rôle de subvention d'équilibre. L'attribution par la commune de Saint-Gilles d'une subvention de 40 k€ au délégataire Toro Pasi3n participe ainsi de l'équilibre de la DSP. La subvention municipale de 8 000 € accordée par la commune de Bellegarde à l'association « Bellegarde, passion et tradition » permet elle aussi d'équilibrer les comptes et de soutenir l'activité.

Conséquence de la faible rentabilité du secteur, l'organisation des spectacles de tauromachie espagnole, et plus largement sa promotion, reposent sur un nombre de plus en plus réduit d'acteurs. Cette concentration prend deux formes. Les acteurs cumulent le plus souvent plusieurs fonctions ou responsabilités dans le domaine de la tauromachie. Bernard Domb, alias Simon Casas, président de la société SCP France qui intervient dans les arènes de Nîmes, est également agent de *toreros*. Olivier Margé est actionnaire de la société Betarra, organisatrice des corridas de Béziers, et éleveur de taureaux de combats dans la *ganaderia* familiale. De même, Pierre-Henri Callet est à la fois éleveur de taureaux de combats et l'un des membres de l'association Toro Pasi3n délégataire des arènes de Saint-Gilles. En outre, les sociétés organisatrices de spectacles s'organisent autour d'un nombre commun d'actionnaires et d'administrateurs. Simon Casas, principal actionnaire de la société délégataire des arènes de Nîmes, est également actionnaire de la société de gestion des arènes de Béziers, après en avoir été le président jusqu'en 2023, date à laquelle il a démissionné. Il est par ailleurs actionnaire et directeur général de la société délégataire des spectacles tauromachiques des arènes d'Arles et gestionnaire des arènes de Madrid.

Cette concentration, associée à la faible rentabilité du secteur, rend le marché de moins en moins concurrentiel. Elle renforce le risque de défaut d'opérateur économique lors des procédures de délégation de service public, comme à Saint-Gilles en 2021. Le premier appel à concurrence s'était soldé par une déclaration d'infructuosité faute d'offre reçue. Le titulaire de la DSP avait alors expliqué³⁵ son absence de réponse par l'impossibilité de parvenir à équilibre financier de la concession au vu du cahier des charges. Sa candidature dans le cadre de la nouvelle procédure a été facilitée par une plus grande implication financière de la commune et l'assurance d'une subvention communale jusqu'à présent soumise à conditions.

Le déficit structurel de l'activité de spectacles de tauromachie espagnole pose au final la question de son devenir. Si les communes se disent attachées à la culture tauromachique et soutiennent les spectacles de tauromachie espagnole, le cadre d'exercice défini pour les organisateurs (exigences de qualité, contraintes fixées, volonté d'un engagement financier minimal) contribue à éroder la rentabilité économique d'un secteur se positionnant déjà comme

³⁵ Courrier du 15 novembre 2021 adressé à la commune de Saint-Gilles.

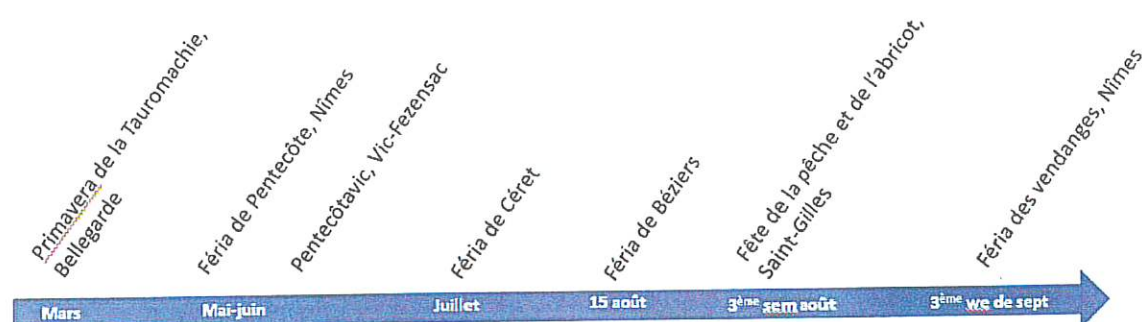
une niche. Avec le risque, pour les communes qui voudraient poursuivre cette activité en se substituant au secteur privé déficient, de devoir renforcer leur niveau d'engagement financier.

3.2. Des retombées économiques et touristiques des corridas et novilladas difficilement mesurables et imbriquées dans des *ferias* populaires

3.2.1. Des engagements financiers importants des communes pour l'organisation de *ferias*

Dans la plupart des cas, les spectacles de tauromachie espagnole sont intégrés à un moment de festivités populaires, dénommées *ferias*, qui se tiennent entre les mois d'avril et de septembre et ponctuent les *temporadas*³⁶.

Figure n° 1 : Calendrier des *ferias* et festivités des six communes de l'enquête



source : CRC Occitanie

Les *ferias* ont été créées postérieurement à la tenue des corridas et novilladas, autour de ces manifestations tauromachiques. La *feria* de la pêche et de l'abricot de Saint-Gilles est organisée depuis 1995, en complément de la tenue des corridas, en place depuis 1971. De même, la *feria* de Céret a été créée en 1998, en complément des corridas organisées depuis la fin du 19^{ème} siècle. La *feria* de Nîmes a été créée en 1952, un siècle après l'apparition des premières corridas dans les arènes³⁷. Circonscrite initialement au week-end de Pentecôte, la *feria* de Nîmes s'est allongée à partir des années 80 sur une semaine de fête et doublée avec la création de la *feria* des Vendanges qui se tient depuis 1978 sur trois jours, le troisième week-end de septembre.

Les *ferias* comprennent généralement, outre les spectacles tauromachiques, des animations de rue (fanfares, musiciens), des défilés, des concours et compétitions, des expositions, des concerts, des jeux taurins dans des arènes éphémères ou dans les arènes en dur, ainsi que des animations pour les enfants.

L'organisation des festivités et des animations est portée par les communes directement (Nîmes, Béziers) ou prise en charge par une association qui reçoit une subvention communale (comité des fêtes de Céret, coordination des clubs taurins de Nîmes et du Gard sur la commune

³⁶ Saison des corridas ; en Europe, la temporada taurine commence en mars et s'achève en octobre.

³⁷ Les premières corridas avec des toreros espagnols sont organisées à Nîmes le 10 mai 1853.

de Bellegarde, association des festivités de Saint-Gilles³⁸). À Vic-Fezensac, l'organisation du festival Pentecôtavic est assurée par la commune, assistée par une association du même nom, l'association Pentecôtavic pour la partie événementielle.

Les modèles économiques des festivités sont divers. Elles sont généralement gratuites, mais le festival Pentecôtavic à Vic-Fezensac présente néanmoins la particularité d'être le seul en Occitanie dont l'entrée est payante. Des communes perçoivent des recettes issues des redevances d'occupation du domaine public perçues sur les commerçants ambulants, *bodegas* et *casetas*. Ces recettes, modestes, se sont établies en moyenne annuelle à 107 k€ pour Nîmes sur la période 2019-2023 et à 19,4 k€ pour Béziers. D'autres n'appliquent pas de telles redevances, pourtant obligatoires, telle la commune de Céret qui mettait son domaine public à disposition des bodégas à titre gracieux jusqu'en 2024. La commune a néanmoins décidé de percevoir des recettes sur l'occupation du domaine public à compter de cette date.

L'organisation de ces festivités représente, pour les communes, un coût bien plus important que les dépenses engagées en faveur des spectacles tauromachiques. Ainsi, la commune de Nîmes engage des moyens financiers 20 fois plus importants pour l'organisation des deux *ferias* que pour celle des spectacles tauromachiques³⁹. Sur Béziers, les aides de la ville à la tauromachie espagnole représentent entre 3 et 6% du budget consacré à la *feria*⁴⁰. La commune de Céret, qui ne finançait pas jusqu'en 2024 les spectacles de tauromachie espagnole, prenait par contre en charge le coût de la *feria* à hauteur de 150 k€ par an (soit 60% de son coût global). À Bellegarde, l'organisation de la Primavera et des festivités qui accompagnent la novillada, relèvent exclusivement de la coordination des clubs taurins de Nîmes et du Gard, la commune ne participant que par le moyen du prêt des arènes et l'organisation d'une sortie pédagogique proposée aux écoles primaires de la ville.

Sur l'ensemble de la période, les *ferias* ont représenté en moyenne chaque année un coût total net de 2,28 M€ pour les six communes de l'enquête. Béziers et Nîmes pèsent fortement dans cette moyenne, les montants nets engagés annuellement pour l'organisation de leurs *ferias* s'élevant sur la période respectivement à 1,2 M€ et 0,97 M€.

tableau n° 9 : Coût net moyen annuel des *ferias* entre 2019 et 2023

	Vic-Fezensac	Béziers	Nîmes	Céret	Saint-Gilles	Coût net moyen annuel total
Dépenses	338 200	1 224 031	1 079 055	90 959	15 905	2 748 150
Recettes	340 344	19 400	107 000	-	-	466 744
Coût net	- 2 144	1 204 631	972 055	90 959	15 905	2 281 406

Source : CRC Occitanie, à partir des rapports d'observations définitives des communes

3.2.2. Les retombées touristiques et économiques des *ferias* sont importantes, sans que la place de la tauromachie espagnole ne puisse être clairement identifiée

Les différentes *ferias* constituent des temps forts de l'animation communale et de la saison touristique. Elles connaissent une affluence importante, bien supérieure au nombre de

³⁸ La commune a confié à l'association des festivités de Saint-Gilles la responsabilité de programmer, d'organiser et de réaliser des manifestations destinées à animer la ville, qui vont au-delà de la fête de la pêche et de l'abricot.

³⁹ Entre 2019 et 2023, la commune de Nîmes a dépensé 1,08 M€ pour les *ferias* et 53,2 k€ pour les spectacles tauromachiques.

⁴⁰ Le budget consacré par la commune de Béziers à la *feria* s'est établi en 2022 et 2023 à 1,5 M€, les aides apportées à la tauromachie espagnole sur les deux mêmes années sont évaluées entre 42 k€ et 91 k€.

spectateurs dans les arènes. Les deux *ferias* nîmoises organisées en 2023 ont rassemblé plus de 1,9 millions de personnes. La *feria* de Béziers est considérée comme l'un des festivals de l'été les plus importants dans le Sud de la France, avec une fréquentation de près d'un million de personnes. La *feria* de Céret réunit selon les années entre 40 et 60 000 personnes, au même niveau que celle de Vic-Fezensac qui rassemble environ 40 000 personnes pendant quatre jours.

Les retombées économiques et touristiques de *ferias* sont réelles. Les taux d'occupation des hébergements pendant les *ferias* sont élevés (entre 60 et 100% selon les années sur Céret, supérieur à 90% à Nîmes pendant la *feria* de Pentecôte 2022) et la taxe de séjour perçue pendant ces festivités supérieures aux autres périodes⁴¹. En outre, d'après les études réalisées par les chambres de commerces et d'industrie, le budget moyen consacré par les visiteurs est de 50 € par personne et par jour, hors corrida à Béziers en 2015 et de 66 € à Nîmes en 2023 (53 € en 2019). Il est de 90 € en moyenne à Nîmes pour les personnes assistant à une corrida.

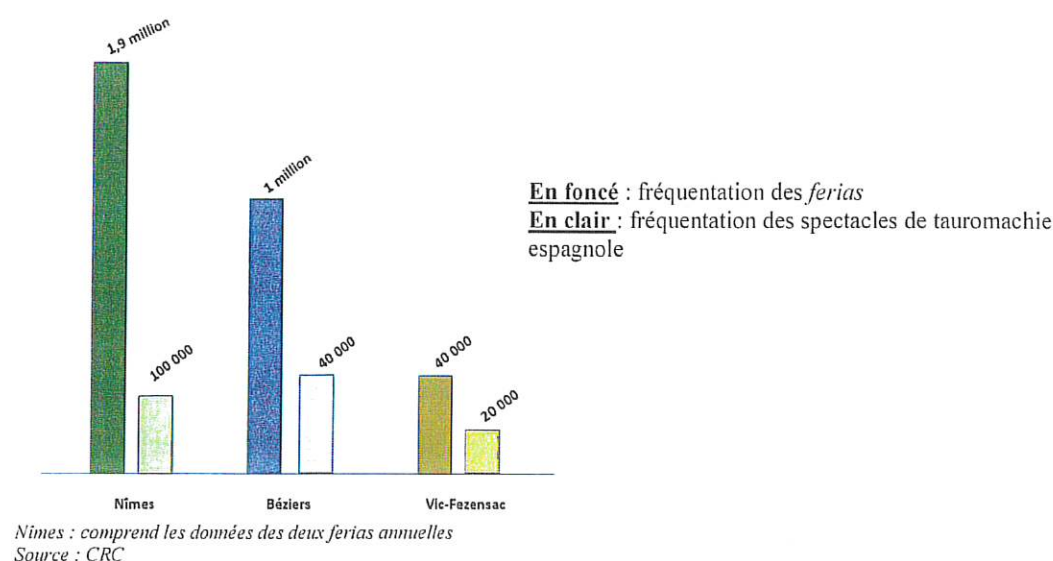
Le rayonnement des festivités reste néanmoins majoritairement local et régional. A Béziers, 95 % des visiteurs viennent de France, dont plus de la moitié sont locaux ou régionaux. 61 % des titulaires de billets de spectacles tauromachiques vendus à Nîmes en 2023 résidaient en France dont 33 % dans le Gard⁴². La part des étrangers y est très faible : 1 244 étrangers dont 356 espagnols.

La place occupée par la corrida et plus largement par la tauromachie espagnole au sein de ces *ferias* n'est pas clairement identifiable. S'agissant de la fréquentation, le nombre de spectateurs drainé par les *ferias* est très largement supérieur à celui des spectacles tauromachiques. Ainsi, à Nîmes, le nombre de personnes ayant assisté à un spectacle tauromachique lors des *ferias* de 2023 représente 5% des personnes s'étant rendues aux *ferias*. Les spectateurs accueillis au sein des arènes de Béziers lors de la *feria* d'août 2023 représentent 4 % de la fréquentation totale de la *feria*. À Vic-Fezensac, les *aficionados* sont moitié moins nombreux que les personnes fréquentant les festivités de Pentecôtavic.

⁴¹ A Nîmes, la taxe de séjour collectée par les quatre principales plateformes d'hébergement au moment des deux *ferias* (10 nuitées) s'est élevée à 23 140 € soit 6,4 % du montant total collecté sur l'année par les plateformes. Ce montant est bien supérieur à celui collecté en moyenne le reste de l'année pour un nombre identique de nuitées (9 955 €).

⁴² Chiffres basés sur les billets dont la provenance géographique a été renseignée.

Figure n° 2 : Fréquentation des ferias et des spectacles tauromachiques sur trois communes (en nombre de personnes) en 2023



D'après l'étude de fréquentation de la *feria* 2015 réalisée par la chambre de commerce et d'industrie de l'Hérault, avec le concours de l'office de tourisme de Béziers, 76 % des visiteurs viennent pour les animations et 24 % ont assisté à une corrida⁴³. L'étude réalisée par la chambre de commerce et d'industrie du Gard sur la *feria* de Pentecôte 2023 à Nîmes a souligné que sur les 339 personnes interrogées, une majorité n'assistait pas à une corrida.

La fréquentation des *ferias* et leurs retombées économiques dépassent ainsi largement le seul périmètre de la tauromachie espagnole. Le choix effectué par la ville de Carcassonne en 2019 de supprimer les spectacles taurins et la novillada n'a pas eu d'impact sur la fréquentation de sa *feria*.

Pour autant, les spectacles de corridas et novilladas participent, aux dires de nombreux acteurs, à l'attractivité des *ferias*. En l'absence d'évaluation conduite sur l'impact de la tauromachie espagnole dans la fréquentation et les retombées économiques des *ferias*, il n'est pas possible de dégager avec certitude leurs places respectives.

⁴³ Sur un panel de 459 visiteurs interrogés.

Encadré 10 : La *feria* sans taureaux de la ville de Carcassonne

La tauromachie fait partie de l'histoire de Carcassonne depuis plus de 160 ans. Depuis 2002, une novillada piquée y était organisée, et associée à une *feria*, la « semaine espagnole ».

La *feria* fait partie des festivités organisées par la commune de Carcassonne. Elle clôturait la saison estivale de la commune, la dernière semaine d'août. Pendant quatre jours de fête, la ville se met à l'heure espagnole avec des animations et des concerts gratuits tous les soirs.

La ville de Carcassonne présente une situation singulière, dans la mesure où la *feria*, qui s'accompagnait jusqu'en 2019 de novilladas et de spectacles taurins, perdure aujourd'hui sans taureaux.

Depuis 2019, la fréquentation est estimée par l'office de tourisme de Carcassonne entre 12 000 et 15 000 personnes par jour (hors 2024). Les retombées économiques sont évaluées à un montant de 17 € par personne par jour, soit environ 1 M€ au total.

3.2.3. De faibles retombées économiques directement liées à la tauromachie espagnole

3.2.3.1. Les emplois directs générés par les spectacles tauromachiques sont peu nombreux

D'après les données du guichet social taurin, 247 salariés du secteur tauromachique (tauromachie landaise, camarguaise ou espagnole) ont été déclarés en 2023 dont près de la moitié (121) en Occitanie. En leur sein, les professionnels de la tauromachie espagnole sont les plus nombreux, représentant les trois-quarts des salariés⁴⁴. Le secteur des spectacles tauromachiques est donc peu présent sur le marché de l'emploi, ce que confirme la masse salariale en 2023, d'un montant global sur le territoire national de 443 336 €⁴⁵.

Les données du guichet social ne reflètent néanmoins pas la totalité des emplois du secteur : l'adhésion des employeurs à ce service reste facultative, et ces derniers peuvent procéder à la déclaration de leurs salariés sans y avoir recours. En outre, les *toreros* et autres salariés des spectacles tauromachiques résidant en Espagne relèvent du régime de sécurité sociale de leur pays⁴⁶. Ils n'apparaissent donc pas dans les données de l'Urssaf et ne contribuent pas à l'économie française.

3.2.3.2. Une filière taurine dédiée à la tauromachie espagnole marginale

L'organisation de spectacles de tauromachie espagnole est l'un des débouchés de l'élevage de certaines races de *toros* de combat, ou race *brave*.

Si la race *brave* est destinée à la tauromachie espagnole, les taureaux de race *di Biou* sont destinés à la course camarguaise. Au-delà de leur vocation taurine respective, les deux races sont concernées par l'appellation d'origine protégée (AOP) sur la viande de « *taureau de Camargue* ».

La race *di Biou* compte environ 20 000 bêtes, sur une zone comprise entre le littoral, Montpellier, Tarascon et Fos sur Mer et se retrouve au sein de 136 exploitations, les manades. En leur sein, 64 manades sont habilitées à produire sous AOP. De son côté, la race *brave* ne

⁴⁴ 70 novillero, 46 torero, 29 bandillero et 14 matador.

⁴⁵ En 2023, la masse salariale du secteur privé s'élève à 49 milliards d'euros en Occitanie et à 703 milliards d'euros en France (source : Urssaf)

⁴⁶ Accord franco espagnol du 25 septembre 2003.

compte que 7 000 têtes de bétail environ, réparties sur 46 élevages français, les *ganaderias*. En leur sein, 15 élevages sont habilités à produire sous AOP. Si les *ganaderias* sont réparties entre le sud-est et le sud-ouest de la France, elles sont particulièrement présentes en territoire camarguais⁴⁷.

Les éleveurs de bovins de type *Biou* ou *brave* sont susceptibles de bénéficier des aides européennes de la Politique Agricole Commune (PAC), au titre notamment de l'AOP « taureau de Camargue ». En revanche, dans le cadre de son Plan Camargue qui promeut l'adaptation, l'évolution et le maintien des traditions camarguaises sur son territoire, la région Occitanie soutient uniquement les manades : les éleveurs de taureaux de combat ne sont pas concernés par le plan régional.

Au regard du nombre de têtes, l'élevage de taureaux de combat représente une niche, autour d'élevages telles les *ganaderias* Margé ou Camino de Santiago en Occitanie. Un très faible pourcentage de ces animaux (environ 10% du cheptel) est destiné aux arènes : la très grande majorité des taureaux achetés pour les corridas organisées en France proviennent de *ganaderias* espagnoles. Dès lors, la grande majorité des taureaux de race *brave* élevés permet la sélection génétique ou va alimenter la filière viande des abattoirs. Les animaux sélectionnés pour les spectacles perdent l'appellation protégée.

Encadré 11 : Les ganaderias

Selon le site www.mundillo-taurino.com, sur la Temporada 2023, 643 bêtes (*toros/novillos/erales*) ont été combattues dans les arènes françaises et espagnoles, provenant de 68 *ganaderias* différentes : 31 *ganaderias* françaises, 36 espagnoles et 1 portugaise.

Sur les 31 *ganaderias* françaises, 13 ont fourni plus de 10 têtes, quatre *ganaderias* ont fourni plus de 20 têtes : celles de Margé (34), Alma Serena (40), Camino de Santiago (32) et Pagés Mailhan (13).

L'élevage Margé est la *ganaderia* française qui a présenté le plus de bétails en France avec 31 bêtes dont 22 têtes dans des arènes de première catégorie.

Inversement, Pedraza de Yeltes et La Quinta sont les deux *ganaderias* espagnoles qui ont présenté le plus de bétail en France en 2023. La *ganaderia* Pedraza de Yeltes a présenté 34 têtes sur le sol français, dont 28 en arène de première catégorie.

Conclusion intermédiaire

L'activité d'organisation de spectacles de corrida est structurellement déficitaire, les recettes de billetterie ne suffisant pas à couvrir la hausse des charges. Le souhait de maintenir une tarification attractive et accessible tout en renforçant la qualité des spectacles rend l'équilibre économique de cette activité commerciale difficile à atteindre. Dans un certain nombre de cas, les organisateurs sont dépendants des subventions communales qui, mêmes modestes, jouent un rôle de subvention d'équilibre.

Les difficultés rencontrées par les organisateurs des spectacles de tauromachie espagnole les poussent à se regrouper. Associée à la faible rentabilité du secteur, cette concentration rend le marché de moins en moins concurrentiel et renforce le risque de défaut

⁴⁷ Cf. <https://aoptaureaudecamargue.com>.

d'opérateur économique lors des procédures de délégation de service public. Avec le risque, pour les communes qui voudraient poursuivre l'activité en se substituant au secteur privé déficient, de devoir renforcer leur niveau d'engagement financier.

Les retombées économiques des *ferias* organisées par les communes, au cours desquelles se déroulent les spectacles de tauromachie espagnole, sont importantes. Les festivités qui se déroulent en dehors des arènes attirent un nombre de participants nettement supérieur à celui des spectateurs dans les arènes. De sorte, que si la corrida a historiquement précédé la *feria*, il est difficile aujourd'hui d'évaluer son impact propre. Les retombées économiques directement rattachables à la tauromachie espagnole restent par ailleurs faibles : le nombre d'emplois directs est marginal et les cheptels de taureaux de combat restent très minoritaires par rapport à la race camarguaise, même si deux ou trois élevages commencent à rivaliser avec les élevages espagnols et présentent un nombre croissant de *toros* dans les arènes.

ANNEXES

ANNEXE N° 1. LISTE DES 21 COMMUNES OCCITANES ACCUEILLANT DE LA TAUROMACHIE ESPAGNOLE.....	39
ANNEXE N° 2. LES PRINCIPAUX COMBATS OU COURSES TAUROMACHIQUES	40
ANNEXE N° 3. LES SOUTIENS COMMUNAUX	41
ANNEXE N° 4. GLOSSAIRE DE LA TAUROMACHIE.....	43
ANNEXE N° 5. LISTE DES ABREVIATIONS.....	45

ANNEXE N° 1. LISTE DES 21 COMMUNES OCCITANES ACCUEILLANT DE LA TAUROMACHIE ESPAGNOLE

Commune	Département	Nombre habitants	Place arènes	Type de combats en 2023	Nombre de spectacles de tauromachie espagnole 2023	Arènes Domaine public ou privé	Gestion des spectacles tauromachiques
Aignan	Gers (32)	737	2380	1 Corrida + 1 novillada sans picador	2	Domaine public	Association
Alès	Gard (30)	43 892	2700	2 corridas + 1 novilladas sans picadors	3	Domaine public	Association en DSP
Beaucaire	Gard (30)	16 094	6000	1 novillada piquée	1	Domaine public	Association
Bellegarde	Gard (30)	6 847	951	1 novillada sans picadors	1	Domaine public	Association
Béziers	Hérault (34)	75 999	13 500	4 corridas + 1 novillada piquée+ 2 novilladas sans picadors	7	Domaine privé	Société privée
Bouillargues	Gard (30)	6 316	980	1 novillada sans picadors	1	Domaine public	Association
Boujan sur Libron	Hérault (34)	3 355	1375	2 novilladas piquées et 1 novillada sans picador	3	Domaine public	Association
Castelnau-Rivière-Basse	Hautes-Pyrénées (65)	643	900	1 novillada	1	Domaine public	Association
Céret	Pyrénées-Orientales (66)	7 705	3500	3 corridas + 1 novillada piquée+1 novillada sans picadors	5	Domaine privé jusqu'au 28 juin 2024 Domaine public depuis	Association
Eauze	Gers (32)	3 869	3600	1 corrida+1 novillada sans picadors	2	Domaine public	gestion en régie
Fourques	Gard (30)	2 880	1000	1 novillada sans picadors	1	Domaine public	Association
Lunel	Hérault (34)	25 178	3000	1 corrida	1	Domaine public	Société privée en DSP
Maubourguet	Hautes-Pyrénées (65)	2440	1850	1 novillada non piquée	1	Domaine public	Association
Mauguio	Hérault (34)	17 219	2400	1 novillada piquée	1	Domaine public	Association
Millas	Pyrénées-Orientales (66)	4 218	1500	1 novillada piquée	1	Domaine public	Association
Nîmes	Gard (30)	150 672	14000	7 corridas + 2 novilladas piquée + 1 novillada sans picadors+ 2corridas équestres	12	Domaine public	Société privée en DSP
Plaisance du Gers	Gers (32)	1 487	2200	1 novillada sans picadors	1	Domaine public	Association
Riscle	Gers (32)	1 719	2000	1 Corrida + 1 novillada sans picadors	2	Domaine public	Association
Saint-Gilles	Gard (30)	13 477	2600	2 corridas+ 1 novillada sans picadors (bolsin)	3	Domaine public	Association en DSP
Seissan	Gers (32)	1 100	3500	1 novillada piquée	1	Domaine public	Association
Vic Fezensac	Gers (32)	3 488	7000	4 corridas + 1 novillada piquée+ 1 novillada sans picadors	6	Domaine public	Association en mise à disposition

Source : CRC, à partir des sites internet des organisateurs de spectacles

ANNEXE N° 2. LES PRINCIPAUX COMBATS OU COURSES TAUROMACHIQUES

Avec mise à mort du taureau	Sans mise à mort du taureau
Corrida de toros : combat de matadors de toros avec un taureau de combat âgé d'au moins 4 ans et moins de 6 ans.	Course camarguaise : sport consistant pour les raseteurs à tenter de décrocher une cocarde accrochée entre les deux cornes du taureau, puis deux glands accrochés chacun à une corne, enfin deux ficelles, entourant chacune l'une des cornes.
Novilladas avec picadors : combat de matadors débutant (novillero n'ayant pas encore pris « l'alternative »*) avec picadors avec un taureau de moins de 3 ans.	Course landaise : sport consistant pour les « écarteurs » ou les « sauteurs » à défier une vache et à faire des sauts au-dessus ou des écarts à son passage.
Novilladas sans picadors : novilladas dans lesquelles sont combattus par des matadors débutants des taureaux de 2 à 3 ans sans que ces derniers ne soient piqués	Taureau-piscine : Jeu consistant à lâcher une vachette camarguaise ou landaise aux cornes emboulées dans une arène et de se livrer à des jeux avec elle.
Corrida de rejón : forme de corrida dans laquelle le taureau est combattu par un cavalier, le rejoneador.	Abrivado : historiquement, lâcher traditionnel de taureaux que des cavaliers d'une manade (gardians) dirigeaient des pâturages vers l'arène ; aujourd'hui, il s'agit d'une tradition visant à simuler ce transfert dans les rues fermées d'une ville.
Corrida mixte : Combinaison de rejoneo (à cheval) et de corrida à pied, avec mise à mort du taureau.	Encierro : événement où des taureaux sont lâchés dans les rues d'une ville ou d'un village
Bolsin : Compétition entre des aspirants toreros qui affrontent de jeunes toros.	La bandido historiquement et à l'inverse de l'abrivado, les cavaliers d'une manade (gardians) dirigeaient le retour des taureaux des arènes aux pâturages ; aujourd'hui, il s'agit d'une tradition visant à simuler ce transfert dans les rues fermées d'une ville
	La gaze (ou gase) est la traversée à la nage d'un cours d'eau par des taureaux accompagnés de gardians à cheval.
	Corrida portugaise ou "touradas" : des cavaliers vêtus en habit de marquis du XVIII ^e siècle affrontent les taureaux de combat. La mise à mort du taureau ne se fait toutefois pas en public.
	Recortes : spectacle où les participants, appelés recortadores, doivent éviter les charges du taureau en effectuant des mouvements acrobatiques et des figures spectaculaires.
	Becerradas : spectacles taurins où des jeunes taureaux, appelés becerros, sont affrontés par des novilleros ou des jeunes professionnels. De manière générale, les becerradas ne visent pas à tuer le taureau.

Source : CRC

ANNEXE N° 3. LES SOUTIENS COMMUNAUX

Collectivités	Soutien public en €	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	Moyenne annuelle
Béziers	Coût de fonctionnement des arènes	185 134	42 946	65 918	71 068	20 785	77 170
	Frais de sponsoring			12 250	15 250	16 250	8 750
	Subventions liées à la tauromachie espagnole	30 000	30 000	0	0	0	12 000
	Cotisation UVTF	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
	Total	220 134	77 946	83 168	91 318	42 035	102 920
	Charges de gestion	95 723 098	95 631 366	97 367 778	101 970 731	105 371 908	99 212 976
	% du soutien public/charges de gestion	0,2%	0,1%	0,1%	0,1%	0,01%	0,1%
Céret	Cotisation UVTF	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
	Total	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
	Charges de gestion	7 040 901	7 013 444	7 635 599	8 081 532	8 684 640	7 691 223
	% du soutien public/charges de gestion	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,01%
Nîmes	Coûts spectacles	45 448	23 309	56 174	70 493	70 493	53 183
	Subventions	25 000	25 000	33 500	25 000	27 000	27 100
	Autres	14 693	324	8 600	13 639	25 468	12 545
	Cotisation UVTF	-	-	5 000	5 000	5 000	3 000
	- redevance DSP spectacles	-237 375	-41 820	-76 281	-123 000	-123 000	-120 295
	Total	-152 234	6 813	26 993	-8 868	4 961	-24 467
	Charges de gestion	55 221 859	54 963 529	55 198 191	56 132 767	53 505 551	55 004 379
	% du soutien public/charges de gestion	-	0,01%	0,01%	-	0,01%	-
Bellegarde	Subvention	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000
	Aide matérielle	1 077	1 077	1 077	1 083	1 100	1 083
	Total	9 077	9 077	9 077	9 083	9 100	9 083
	Charges de gestion	6 714 294	6 812 013	6 977 847	7 367 082	8 030 633	7 180 374
	% du soutien public/charges de gestion	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,13%
Saint-Gilles	Subvention DSP	40 000	-	39 815	40 000	40 000	31 963
	Autres dépenses	2 184	-	-	1 132	2 538	1 171
	Cotisation UVTF	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
	Achats de places	1 566		540	570	2 565	1 048
	Total	44 750	1 000	41 355	42 702	46 103	35 182
	Charges de gestion	14 406 331	14 156 075	13 858 800	14 873 398	15 623 643	14 583 649
	% du soutien public/charges de gestion	0,3%	0,01%	0,3%	0,3%	0,3%	0,24%
Vic-Fezensac	Aide matérielle et en nature	2 955	0	2 623	4 156	3 500	2 647
	Cotisation UVTF	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500
	-Loyer Club taurin Vicois	-15 000	-15 000	-15 000	-15 000	-15 000	-15 000
	Total	-9 545	-12 500	-9 877	-8 344	-9 000	-9 853
	Charges de gestion	3 837 098	3 718 225	3 699 931	4 116 289	3 806 352	3 835 579
	% du soutien public/charges de gestion	-0,2%	-0,3%	-0,3%	-0,2%	-0,2%	-0,26%
Sous Total : Soutien public six communes (A)		113 182	83 336	151 716	126 891	94 199	113 865

CA Nîmes Métropole	Dépenses tauromachie espagnole	149 370	34 607	23 003	111 561	112 012	86 111
	Total	149 370	34 607	23 003	111 561	112 012	86 111
	Charges de gestion	55 221 859	54 963 529	55 198 191	56 132 767	53 505 551	55 004 379
	% du soutien public/charges de gestion	0,3%	0,1%	0,01%	0,2%	0,2%	0,16%
Sous Total : Soutien public Nîmes Métropole (B)		149 370	34 607	23 003	111 561	112 012	86 111
Soutien public total (A+B)		262 552	117 943	174 719	238 452	206 211	199 975

Source : Rapports CRC

ANNEXE N° 4. GLOSSAIRE DE LA TAUROMACHIE

Abrivado : historiquement, lâcher traditionnel de taureaux que des cavaliers d'une manade (gardians) dirigeaient des pâturages vers l'arène ; aujourd'hui, il s'agit d'une tradition visant à simuler ce transfert dans les rues fermées d'une ville

Aficionado : Amateur, passionné et connaisseur de corrida.

Alternative : cérémonie se déroulant lors d'une corrida et au cours de laquelle un novillero devient matador de toros.

Apoderado : Représentant ou manager d'un torero, chargé de la gestion de sa carrière.

Banderilles : bâtons d'environ 80 cm de long, terminés par un harpon et recouverts de papier de couleur, plantés dans le morrillo, masse musculaire située à la base du cou, lors du deuxième tercio.

Banderillero : torero chargé de « poser », « planter » ou « clouer » les banderilles dans le dos du taureau.

Bandido : historiquement et à l'inverse de l'abrivado, les cavaliers d'une manade (gardians) dirigeaient le retour des taureaux des arènes aux pâturages ; aujourd'hui, il s'agit d'une tradition visant à simuler ce transfert dans les rues fermées d'une ville

Becerrada : spectacles taurins où des jeunes taureaux, appelés becerros, sont affrontés par des novilleros ou des jeunes professionnels. De manière générale, les becerradas ne visent pas à tuer le taureau.

Bolsin : Compétition entre des aspirants toreros qui affrontent de jeunes toros.

Bovine : Désigne tout ce qui a trait aux traditions camarguaises autour du taureau et du cheval de Camargue.

Cartel : groupe de toreros (ou matadors) qui se regroupent pour se produire ensemble lors d'une corrida.

Corrida : spectacle traditionnel de tauromachie d'origine espagnole, dans lequel un torero (ou matador) affronte et met à mort un taureau de combat dans une arène.

Corrida de rejón : corrida dans laquelle le taureau est combattu par un cavalier, le rejoneador.

Course camarguaise : forme de tauromachie pratiquée en Camargue, dont le but des participants, appelés "raseteurs", est de récupérer des attributs (cocarde, ficelle, gland) fixés sur le taureau, sans lui faire de mal.

Course landaise : forme de tauromachie pratiquée dans le sud-ouest de la France, notamment dans les Landes. Le spectacle implique des écarteurs et des sauteurs qui affrontent des vaches, souvent de race "brava", dans une arène. Dans cette course, le taureau n'est pas mis à mort.

Course portugaise : Forme de corrida à cheval, la mise à mort du taureau ne se fait toutefois pas en public.

Cuadrilla : terme désignant l'équipe de toreros placés sous les ordres du matador et qui affrontent, à pied ou à cheval, le taureau. Il comprend généralement le matador (ou torero), des banderilleros, des picador et le valet d'épées.

Descabello : coup de grâce donné au taureau à l'aide du verdugo, épée spéciale

Empresa : direction de l'arène, organisateur de corridas

Encierro : événement où des taureaux sont lâchés dans les rues d'une ville ou d'un village

Estocade : coup d'épée par lequel le matador met à mort le taureau

Faena : troisième tercio, au cours duquel le matador affronte le taureau avec muleta et épée.

Fête taurine : fête populaire durant laquelle les manifestations proposées sont centrées sur le taureau.

Féria : Fête populaire organisée dans des villes du sud de la France et en Espagne, qui inclut généralement des manifestations taurines mais ne se limite pas à cela. Elle inclut également des animations culturelles et festives, des bodegas et des stands de foire.

Ganadería : Élevage spécialisé dans la production de taureaux de combat.

Lidia : Combat ou technique employée par le matador pour dominer et combattre le taureau.

Manade : exploitation agricole dédiée à l'élevage de taureaux de race camarguaise.

Mano a mano : corrida au cours de laquelle deux matadors combattent six taureaux

Matador : personnage central de la corrida, chef de la cuadrilla, réalisant la faena et chargé de tuer le taureau.

Novillada : spectacle de tauromachie dans lequel les taureaux sont affrontés par des novilleros, c'est-à-dire des toreros en phase de formation qui n'ont pas encore atteint le statut de matador confirmé.

Novillero : matador débutant, n'ayant pas encore reçu l'alternative

Novillo : jeune taureau âgé de deux à trois ans (syn. utrero), lidié dans les novilladas

Paseo : défilé d'ouverture d'une corrida ou novillada

Peña : association d'aficionados

Picador : cavalier dont le rôle consiste à piquer avec une lance les muscles de l'épaule du taureau lors du premier tercio.

Pique : action de piquer le taureau et instrument utilisé pour piquer

Puntilla : désigne le poignard à lame courte et large utilisé par le puntillero pour achever le taureau après l'estocade (éventuellement suivie du descabello). La puntilla est plantée entre la base du crâne et le début de la colonne vertébrale de l'animal, afin de détruire le cervelet.

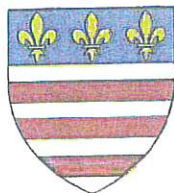
Recortes : spectacle où les participants, appelés recortadores, doivent éviter les charges du taureau en effectuant des mouvements acrobatiques et des figures spectaculaires.

Rejón : sorte de javelot avec lequel le rejoneador travaille et estoque le taureau lors d'une corrida de rejón

Temporada : saison des corridas ; en Europe, la temporada taurine commence en mars et s'achève en octobre.

Tercio : nom générique de chacun des trois actes de la corrida

Trophée : récompense qui peut être accordée par la présidence au matador si la faena est satisfaisante : une oreille si le public en manifeste le souhait (en agitant notamment un mouchoir blanc), deux oreilles ou les deux oreilles et la queue, sur le seul jugement du président. Le trophée est remis immédiatement à la fin de chaque combat



AGR250422
RECU AU GREFFE LE
06/06/2025

Béziers, le 3 juin 2025

Envoyé en préfecture le 01/10/2025

Reçu en préfecture le 01/10/2025

Publié le

ID : 066-216600494-20250924-DCM882025-DE



Madame la Présidente de la Chambre
Régionale des Comptes d'Occitanie
500, avenue des Etats du Languedoc
CS 70755
34064 Montpellier Cedex
Occitanie-greffe@crct.ccomptes.fr

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Affaire suivie par : [Mathias Sandorini](#)
Poste/téléphone : 04 67 36 73 54

Objet : Réponse au rapport thématique régional « les soutiens publics à la corrida en Occitanie » 2019-2023 (enquête citoyenne)

N/Réf : ss/vn/06/2025

Madame la Présidente,

Par courrier du 15 mai 2025, vous m'avez adressé le rapport thématique régional portant sur les soutiens publics à la corrida en Occitanie. En application des articles L.243-5, R. 243-13 et R. 243-14 du code des juridictions financières, il m'a paru nécessaire d'apporter des compléments ou des précisions à certaines des observations émises par la chambre régionale des comptes.

Avant toute chose, je réitère mes remerciements à votre équipe de contrôle qui a su, au sein du présent rapport, mettre en évidence le profond attachement que l'ensemble des communes auditées ont à l'égard de la tauromachie ainsi que la hausse de fréquentation des spectacles tauromachiques depuis 2019. La Commune se félicite particulièrement que l'Occitanie occupe une place majeure et constitue une terre d'accueil de la tauromachie espagnole, où Nîmes, Béziers, Vic-Fezensac et Céret concentrent l'essentiel des spectacles taurins. Il s'agit d'un secteur de passion rassemblant une pluralité d'acteurs, que ce soit les communes, les organisateurs, les éleveurs, les associations, constituant ainsi « *un réseau de professionnels (...) qui s'engagent fortement dans la promotion de la culture taurine et de l'organisation de spectacles tauromachiques* ».

S'agissant du contenu même du rapport thématique régional, la Commune souhaite apporter des précisions.

D'une part, le présent rapport met en exergue l'absence de cadre réglementaire à l'égard des écoles taurines. Non considérées comme une pratique sportive, il serait de bon ton que le législateur s'empare de cette question afin d'une part offrir une visibilité d'actions à nos écoles taurines, et d'autre part leur garantir des droits et des ressources pérennes comme toutes fédérations sportives. Cette reconnaissance législative permettrait d'asseoir une pratique présente dans toutes les communes taurines.

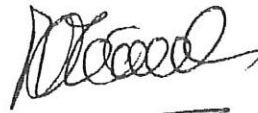
D'autre part, à la lecture du rapport, « *les communes contrôlées sont toutes impliquées dans le financement et la gestion des arènes, à des niveaux plus ou moins importants* ». S'agissant particulièrement de Béziers, en 2024, à la demande de la société gestionnaire des corridas, un nouveau modèle de gestion innovant et audacieux a été imaginé pour assurer la pérennité de nos traditions, en garantissant à l'exploitant une gestion exclusive des arènes 365 jours par an (et non plus 5 jours) et pour une durée de 11 ans (et non plus 6 ans). La Commune se félicite de ce nouveau partenariat permettant à la fois une diversification des événements dans les arènes à l'initiative du gestionnaire privé, et une préservation des deniers publics dans un contexte plus général de maîtrise et de réduction des dépenses publiques.

Hôtel de Ville - Place Gabriel Péri - CS 60715 - 34508 BÉZIERS Cedex - Tél. 04 67 36 73 73 - Courriel : contact@beziers.fr

Les informations recueillies par la Commune de Béziers sont enregistrées dans un fichier informatisé à des fins d'information et de communication externe. La base légale du traitement est un intérêt légitime tel que défini par l'article 47 du RGPD (Règlement (UE) 2016/679). Les données collectées seront uniquement communiquées aux services municipaux. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données en contactant notre délégué à la protection des données : contact@ville-beziers.fr.
Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Enfin, s'agissant des retombées économiques, comme le souligne le rapport, « *les retombées économiques et touristiques de férias sont réelles* ». Même si elles restent difficiles à évaluer, corridas et férias sont historiquement liées, et la ville est intimement convaincue que sans corrida il n'y a pas de férias. Ces deux événements forment un tout indissociable, chers aux Biterrois que la Ville est déterminée à soutenir et à assurer leur pérennité.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de ma considération distinguée.



Robert Ménard

Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Béziers



Michel COSTE
Maire de CÉRET

Envoyé en préfecture le 01/10/2025

Reçu en préfecture le 01/10/2025

Publié le

ID : 066-216600494-20250924-DCM882025-DE

AGR250446
RECU AU GREFFE LE
13/06/2025

Berger
Levrault

Madame Valérie RENET
Présidente
Chambre régionale des comptes Occitanie
500, avenue des Etats du Languedoc
CS 70755
34064 MONTPELLIER Cedex 2

Céret, le 13 juin 2025

Vos réf. : ROD1 Synthèse Corrida
Nos réf. : MC/PM/SD n°5/2025

Madame la présidente,

J'accuse réception du rapport d'observations définitives rectifié ROD1 concernant le rapport thématique régional portant sur les soutiens publics à la corrida en Occitanie.

Après lecture attentive du document, je souhaite vous faire part des remarques suivantes :

1. **Observation relative à la synthèse de la gestion des arènes dans le cadre de l'enquête (2019-2023- (Tableau n°5 Page 24)**
 - A Céret les arènes étaient privées jusqu'au 28 juin 2024 et sont publiques depuis.
 - Concernant le mode de gestion pour l'instant les mises à dispositions font l'objet d'un titre de recettes mais il n'y a pas de régie dédiée.
2. **Observation relative à l'acquisition des arènes (page 25)**
 - Le projet de réhabilitation des arènes doit faire l'objet d'une étude architecturale, le projet définitif est plutôt envisagé pour 2028-2029.
3. **Observation relative à la gestion de la feria (page 31)**
 - L'organisation des festivités et animations est portée par un comité de feria dédié.
4. **Observation relative à la liste des 21 communes Occitanes accueillant de la tauromachie Espagnole**
 - En 2023, la commune a accueilli 2 corridas et 1 novillada.

Je reste bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire ou tout échange visant à approfondir certains aspects.

Je vous prie d'agréer, Madame la présidente, l'expression de ma considération distinguée.



Michel COSTE

Maire de Céret